



République du Bénin

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Université d'Abomey-Calavi (UAC)

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)

Mémoire de Fin de formation présenté

En vue de l'obtention des crédits associés au Diplôme de:

Licence Professionnelle en Sciences Economiques

Option : ECONOMIE

Filière : ECONOMIE APPLIQUE

THEME :

IMPACT DE LA FISCALITE SUR LE DEVELOPPEMENT AU
BENIN

Réalisé et soutenu par :

DADO Kolé Archille

ADEYEMI Akanni Hamed

Sous la direction de :

Directeur de Mémoire

Dr. Gilles Cossi TOBOSSI

Enseignant-Chercheur à la FASEG / UAC

Tuteur de Stage

Mr. Philippe ACCALOGOUN

Administrateur des impôts à la DGID

Année académique : 2014-2015

AVERTISSEMENT

La faculté des sciences économiques et de gestion de l'université d'abomey calavi n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans le mémoire. Ces opinions doivent-êtré considérées comme propres à leurs auteurs

DEDICACE 1

Je dédie cette œuvre

A mon Père DADO Jean. Reçois les fruits de tes prières et souffrances à travers cette modeste œuvre ;

A ma mère DOSSOU Jeanne, qui a toujours prié pour la réussite de ses enfants, que ce travail vous reconforte et soit le fruit des multiples sacrifices

A tous mes frères, sœurs, cousins et amis, voyez à travers cette œuvre que la persévérance paie toujours.

DEDICACE 2

Je dédie cette œuvre

A mon Père

A ma mère

REMERCIEMENT

Ce mémoire ne serait devenu une réalité sans les conseils, concours et actions des uns et des autres. C'est pourquoi nous nous faisons le devoir d'exprimer tous nos remerciements :

A l'Eternel Dieu tout Puissant, toi qui dans ton infini bonté as guidé nos pas et éclairé nos chemins, sans ta volonté, ce travail n'aurait pas pu aboutir. Gloire te soit rendue maintenant et à jamais ;

A Monsieur Gilles TOBOSSI, pour avoir accepté de diriger ce mémoire malgré vos multiples occupations. Il nous manque d'expressions pour témoigner notre gratitude ;

A Monsieur Philippe ACCALOGOUN, pour toute votre disponibilité et tout vos conseils jusque là, veuillez recevoir de notre part nos sincères remerciements ;

Aux membres du Jury, c'est un hommage que vous nous faites en acceptant de juger ce travail. Nous restons persuadés que vos critiques et suggestions contribueront à améliorer la qualité de ce travail ;

A tous les professeurs de la FASEG, soyez fiers d'avoir fait de nous de véritables cadres ;

A tout le personnel de la DGID, du DCIME et de la DGAE, pour avoir favorisé la documentation et l'accès aux informations ;

A toutes celles et tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre à la réalisation de ce mémoire. Nous vous exprimons notre profonde gratitude.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE.....	1
<u>CHAPITRE 1</u> : Cadre institutionnel et théorique de la relation fiscalité-développement.....	2
<u>Section 1</u> : Cadre institutionnel de l'étude.....	2
<u>Section 2</u> : Cadre théorique et empirique de l'étude	10
<u>CHAPITRE 2</u> : Analyse descriptive et modélisation de la relation fiscalité-développement.....	26
<u>Section 1</u> : Analyse descriptive de la relation fiscalité-développement	26
<u>Section 2</u> : Présentation et analyse des résultats.....	33
<u>LISTE DES GRAPHIQUES</u>	
<u>GRAPHIQUE</u> N°1 : Variation moyenne en pourcentage des recettes fiscales globales de 2000– 2011.....	27
<u>GRAPHIQUE</u> N° 2 : Evolution de la part des recettes fiscales dans les recettes totales de l'Etat de 2000 à 2009.....	28
<u>GRAPHIQUE</u> N°3: Structure comparée des recettes fiscales intérieures et douanières....	29
<u>GRAPHIQUE</u> N° 4 : Evolution du taux de croissance du Bénin de 2002 à 2012.....	31
<u>GRAPHIQUE</u> N°5 : Evolution du PIB réel (en milliards de FCFA) entre 2006 et 2014...	32
<u>GRAPHIQUE</u> N°6 : Evolution de l'indice du développement humain au Bénin.....	32
<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	
<u>Tableau</u> 1 : Résultats des tests de stationnarité sur les variables.....	34
<u>Tableau</u> 2 : Résultats d'estimation du modèle de long terme.....	35
<u>Tableau</u> 3: Résultats d'estimation du modèle de court terme.....	35
CONCLUSION.....	41

SIGLE ET ABREVIATION

CFPI :	Centre de Formation Professionnelle des Impôts
CGI :	Code Général des Impôts
CIPE :	Centre des Impôts des Petites Entreprises
DCL :	Division des Collectivités Locales
DDET :	Direction des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre
DDIA-L :	Direction des Domaines et Impôts Atlantique- Littoral
DGE :	Direction des Grandes Entreprises
DGID :	Direction Général des Impôts et des Domaines
DGR :	Direction de la Gestion des Ressources
DIE :	Direction de l'Information et des Etudes
ENAM :	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
FASEG :	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
IGS :	Inspection Générale des Services
MFE :	Ministère des Finances et de l'Economie
MFRE :	Mission Fiscale des Régimes d'Exception
RNI :	Recette Nationale des Impôts

RESUME

Le Bénin est un pays en voie de développement, qui tire sa principale source de revenu de la fiscalité. Les recettes fiscales représentent, à elles seules plus, de 80% des recettes totales. L'assiette fiscale repose surtout sur le secteur formel, formé d'organisations tant publiques que privées. L'idée centrale de ce travail est que l'existence d'une pression fiscale élevée dans l'économie béninoise a pour conséquence de décourager l'activité productive. A partir des études empiriques menées, nous sommes parvenu à montrer que le taux de la pression fiscale au Bénin (autour de 14%) agit positivement sur la croissance du PIB. Pour parvenir à ce résultat, l'étude s'est basée sur un modèle explicatif de la croissance économique reliant le PIB, aux variables explicatives comme le taux de pression fiscale, l'investissement privé, l'indice de développement humain et la consommation des ménages par tête, qui sont des variables explicatives assez ignorées dans les développements théoriques fournissant une explication du phénomène de la croissance. Ce qui nous amène à conjecturer que pour atteindre le niveau de croissance de 8%, pouvant permettre de réduire les multiples problèmes économiques propres au Bénin, il est important de lutter contre la fraude et la corruption ainsi l'Etat béninois peut, toutefois continuer à élever le taux de pression fiscale par un élargissement de la base taxable au détriment des taux d'imposition.

INTRODUCTION

Les recettes fiscales nationales représentent une source indispensable pour le financement du développement. Ainsi, l'Etat a un rôle précis et une importance capitale dans toute économie, le besoin d'une offre de biens publics, la récessivité de réduire la pauvreté ou les inégalités, toutes ses choses étant nécessaires pour l'atteinte d'un développement durable. En effet, la croissance économique est le fait majeur qui caractérise l'histoire économique du monde depuis le début de la révolution industrielle. Elle est devenue, incontestablement l'horizon unique que les pays industrialisés et ceux en voie de développement, ne cessent de pointer du doigt. C'est l'élément principal d'appréciation économique dans le temps. Et dans tout pays et pour remplir les différentes conditions pouvant y conduire, les Etats ont, entre autres, comme moyen d'opérer un prélèvement fiscal substantiel. A l'image des autres pays du monde, notre pays le Bénin utilise le prélèvement fiscal pour faire face aux différentes charges concourantes à sa croissance. Mais la question aujourd'hui est de savoir si les différents impôts que comporte le système fiscal béninois sont de nature à favoriser l'investissement qui demeure le développement socio-économique. Il existe déjà une importante littérature consacrée aux effets de la fiscalité sur le développement, mais dans la plupart du temps les travaux appliqués existants omettent souvent de tenir compte de certaines variables qui agissent pourtant négativement sur la croissance et donc sur le développement. Ces variables sont d'autant plus pertinentes que les travaux de Chambas (1994) consacrés à certains pays africains et celui de Savadogo (2001) pour le Burkina-Faso. Le renouvellement à travers un modèle de croissance endogène et à travers la prise en compte des variables souvent ignorées aura certainement pour effet de renforcer le paradoxe du manque de travaux appliqués consacrés aux effets de la fiscalité sur le développement. C'est ce qui justifie donc le choix de notre thème intitulé « **Impact de la fiscalité sur le développement au Bénin** » et dont l'objectif est de voir l'impact de la fiscalité sur le développement au Bénin. Pour atteindre l'objectif, le travail s'articulera autour d'un plan présenté en deux chapitres. Dans le premier chapitre nous avons montré la pertinence du sujet, puis construit une revue de littérature critique des différentes théories qui ont porté sur les effets de la fiscalité sur le développement, puis enfin défini les outils d'analyse à utiliser. Ceci étant, nous avons abordé dans le deuxième chapitre l'analyse descriptive et puis modélisation de la relation fiscalité-développement au Bénin à travers un modèle économétrique.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL ET THEORIQUE DE LA RELATION FISCALITE-DEVELOPPEMENT

La première section de chapitre expose le cadre institutionnel de base de cette étude. Une deuxième section sera consacrée à la charpente théorique et empirique. La méthodologie de travail y tient aussi une place importante et fera l'objet de la troisième section.

SECTION 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE

PARAGRAPHE 1 : Présentation et historique de la DGID

La DGID est l'une des régies financières du Ministère de l'Economie et des Finances. A l'origine, connue sous le nom de Services des contributions directes, l'administration fiscale subit plusieurs changements au fil des années. C'est ainsi qu'elle est devenue DGID au terme du décret N° 93-44 du 11 Mars 1993 portant attributions, organisation et fonctionnement du MFE. Du 01 Août 1960 date d'accession du DAHOMEY à l'indépendance jusqu'en 1968, l'organisation du service des Impôts a été caractérisée par une dichotomie ayant donné lieu à l'existence de deux services : le service des Contributions Directes (actuel bloc administratif des impôts de l'avenue Monseigneur Steinmetz) et le service de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre (EDT) en face de la cour Suprême. Par décret N° 215/PR/MFAE du 26 Juin 1967 le Service des Contributions Directes est devenu Direction des Impôts. Quelques mois plus tard, le service de l'EDT est devenu Direction des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre (DDET). C'est au cours de l'année 1968 que se réalisera la fusion des deux directions ce qui donnera lieu à la création de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Pourvoyeuse des caisses de l'Etat depuis toujours, la DGID a vu sa mission fondamentale s'affirmer davantage depuis le transfert de la fonction de recouvrement des impôts, droits et taxes Indirectes à la DGID. Avant de passer en revue la DGE, la DNVEF et la DCIDAM et leur mécanisme de fonctionnement, il convient de s'interroger sur les attributions et les différentes missions de la DGID.

La DGID est compétente pour ce qui concerne :

- les impôts directs et taxes assimilées ;
- les impôts indirects et taxes assimilées relevant du régime intérieur ;

- les droits d'enregistrement, de timbres et taxes assimilées ;
- le domaine de l'Etat ;
- l'organisation foncière ;
- la gestion des biens vacants ou placés sous séquestre par suite d'une mesure de sûreté générale.

Dans ce cadre, la DGID est chargée :

- de la détermination de l'assiette, de la liquidation, du contrôle et du contentieux de tous les impôts et taxes prévus par le CGI ;
- du recouvrement et le reversement à la DGTCP des produits des impôts et taxes perçus ainsi que des redevances domaniales et des taxes annexes ;
- de la conservation des hypothèques et droits fonciers ;
- de la gestion du bien des domaines de l'Etat.

PARAGRAPHE 2 : Les missions de la DGID

Au regard de ces multiples attributions, la DGID doit remplir trois missions essentielles :

- Mission financière : la couverture des multiples charges de l'Etat fait appel à la perception de l'impôt. C'est le moyen principal par lequel l'Etat parvient à faire face à ses dépenses.
- Mission Socio-économique : la DGID participe à la réalisation des objectifs économiques et sociaux du gouvernement tout en incitant des secteurs d'activités à se développer. Le Fisc vise également à réduire les injustices sociales et à assurer à tous les citoyens un minimum de ressources à travers le programme d'action du gouvernement.
- Mission politique : la fonction politique de l'impôt découle de l'importance de la politique fiscale dans le programme gouvernemental. Ainsi, par l'impôt tout régime politique peut se rendre populaire ou impopulaire.

Pour réussir ces missions, la Direction Générale des Impôts et des Domaines est divisée en plusieurs directions et services. La DGID est organisée en sept (07) directions centrales, quatre (04) directions techniques à compétence nationale et sept (07) directions techniques à compétence territoriale.

Les directions centrales comprennent :

- l'Inspection Générale des Services (IGS),
- le Centre de Formation Professionnelle des Impôts (CFPI),
- la Mission Fiscale des Régimes d'Exception (MFRE),
- la Direction de la Gestion des Ressources (DGR),
- la Direction de la Législation et du Contentieux (DLC),
- la Direction de l'Information et des Etudes (DIE),
- la Recette Nationale des Impôts (RNI).

Les directions techniques à compétence nationale quant à elles comprennent :

- La Direction des Grandes Entreprises (DGE),
- la Direction des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (DCIME),
- la Direction des Domaines, de l'Enregistrement et du Timbre (DDET),
- la Direction Nationale de Vérifications et d'Enquêtes Fiscales (DNVEF).

Les directions techniques à compétence territoriale comprennent :

- la Direction du Centre des Impôts de DANTOKPA et des Autres Marchés (DCIDAM),
- la Direction Départementale des Impôts de l'Atlantique et du Littoral (DDIAL),
- la Direction Départementale des Impôts de l'Ouémé et du Plateau (DDIOP),
- la Direction Départementale des Impôts du Zou et des Collines (DDIZC),
- la Direction Départementale des Impôts de l'Atacora et de la Donga (DDIAD),
- la Direction Départementale des Impôts du Borgou et de l'Alibori (DDIBA),
- la Direction Départementale des Impôts du Mono et du Couffo (DDIMC)

Bien que notre souhait ait été de visiter toutes les structures de la DGID, nous n'avons pas pu visiter toutes ses structures puisque notre étude est limitée par le temps. Mais nous essayerons de

présenter les quelques structures que nous avons visitées (la DGE, la DNVEF et la DCIDAM).

A. Présentation de la DCIDAM

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°1220/MFE/DC/SGM/DGID DGR/SP du 23 Septembre 2005, portant création du Centre des Impôts de DANTOKPA et des autres Marchés (CIDAM), les attributions et l'organisation du dit centre sont fixés comme suit :

1. Attributions

Le CIDAM a pour attributions :

- a- L'assiette, la liquidation, le contrôle, le recouvrement et l'établissement des dégrèvements d'office des impôts dont sont redevables les contribuables exerçant dans le marché DANTOKPA, les autres marchés qui ne figurent pas au répertoire de la Direction des Grandes Entreprises ainsi que la gestion des dossiers qui lui sont confiés par le DGID;
- b- Le suivi de l'évolution des dossiers des contribuables soumis à la Taxe Professionnelle Unique (TPU) et leur prise en charge progressive au bénéfice du réel simplifié ou du bénéfice réel ;
- c- De veiller à la réalisation des objectifs assignés à ses services ;
- d- De centraliser les tableaux de bord, rapports d'activités périodiques et tous les documents statistiques ;
- e- De contrôler la gestion des dossiers et l'action en recouvrement.

2. Organisation

Le CIDAM comporte des structures suivantes, dont la liste n'est pas limitative:

- Un ou plusieurs services d'assiette ;
- Une recette des impôts (RI) ;
- Un service chargé de contrôle fiscal (SCF) ;
- Un service informatique (SI) ;
- Un secrétariat.

a. Le service d'assiette

Le service d'assiette a pour rôle d'évaluer la matière imposable, d'établir en cas d'erreur de l'Administration une base de dégrèvements d'office des impôts et taxes dont sont redevables les contribuables qui figurent à son fichier, de faire le contrôle formel, sur pièces et le contrôle ponctuel de tous les impôts de l'année en cours, sans vérification générale de la comptabilité de l'entreprise, de liquider l'impôt par application d'un taux suivant la nature d'impôt à payer.

b. la recette des impôts

A part le service d'assiette, il existe au CIDAM une recette des impôts. La recette est chargée du recouvrement des impôts et taxes gérés par le CIDAM et de la poursuite des contribuables indécents qui n'ont pas cru bon se libérer de leur dette fiscale. Elle comprend trois divisions ; la division recouvrement, la division caisse et la division comptabilité. Il faut préciser qu'il y a une insuffisance de personnel au niveau du CIDAM en général et à la recette en particulier. Cela entraîne une absence de célérité dans le traitement des données vu l'importance du nombre des contribuables.

B. Présentation de la DGE

La DGE est une direction technique de la DGID créée par la Note de Service n°221/DC/SGM/DGID/DLC du 02 Octobre 2003. Elle est dirigée par un administrateur des impôts cadre A1 ayant au moins 15 ans d'ancienneté.

1. Attributions

La DGE a pour attributions :

- l'assiette, la liquidation, le contrôle et le recouvrement des impôts dont sont redevables sur le territoire national les grandes entreprises c'est-à-dire les entreprises soumises au régime d'imposition selon le bénéfice réel dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 300.000.000 pour les industriels et 25000000 pour les prestataires ;
- l'étude et le suivi des dossiers spécifiques ou techniques sur instruction de la DGID.

2. Organisation

Comme la plupart des directions opérationnelles de la DGID, la DGE comprend:

- Deux (02) services d'assiette ;
- Un (01) service de contrôle fiscal ;
- Un (01) service informatique.
- Une (01) Recette Principale des Impôts ;

Quels sont les rôles que jouent les diverses entités de la DGE ?

- Les services d'assiette sont chargés : de l'assiette et de la liquidation de l'ensemble des impôts et taxes d'Etat dont sont redevables les grandes entreprises de même que les différentes formes de contrôle fiscal ; de la confection des états de dégrèvement d'office ; du suivi des créations, suspensions et fermetures en liaison avec le service informatique de la DGE.
- Le service du contrôle fiscal a pour rôle la vérification générale de la comptabilité des entreprises dont les dossiers sont gérés par le centre des impôts des moyennes entreprises ; la vérification de la situation fiscale personnelle des dirigeants et des associés relevant de sa compétence ; la confection des états de dégrèvement d'office. A ces différents services chargés de contrôle fiscal, il faut ajouter la direction nationale de vérification et d'enquêtes fiscales qui joue un rôle prépondérant dans la collecte des informations, les interventions et enquêtes fiscales au profit des services d'assiette et de contrôle.
- Le service informatique a pour tâches : la gestion et la mise à jour du fichier des contribuables ; la gestion de la banque des données fiscales ; la collecte des informations auprès des services de la DGE ; le suivi de la maintenance de l'outil informatique ; le suivi de la politique d'informatisation des services relevant de la DGE ; la gestion des consommables mis à la disposition des services de la DGE ; la gestion et le suivi physique des dossiers dont il enregistre tous les mouvements, en assure le classement et en limite l'accès.
- La Recette Principale des Impôts a pour attributions : le recouvrement des impôts et taxes gérés par la DGE ; la gestion des crédits d'impôts ; l'établissement des états des cotes irrécouvrables. La RPI est dirigée par un cadre A1, comptable public ayant

au moins 10 ans d'ancienneté et nommé par arrêté du ministre chargé des Finances sur proposition du DGID. A ce titre, il exerce l'action en recouvrement approprié à l'encontre des contribuables retardataires, défaillants ou récalcitrants. Il est personnellement et pécuniairement responsable de sa gestion et rend compte au Receveur National des Impôts (RNI) qui apure sa comptabilité. La RPI comprend la division caisse éclatée en deux sections chèques et espèces, la division comptabilité et statistiques et la division du recouvrement et du contentieux et la division

C. Présentation de la DNVEF

Créée par arrêté n°1222/MFE/DC/SGM/DGID/DGR/SP du 23 septembre 2005, la DNVEF a remplacé la Direction du Contrôle Fiscal et a des attributions bien précises fixées par la note de service n°337/MFE/DC/GM/DGID/DNVEF du 21 novembre 2005. Cette direction opérationnelle à compétence nationale comprend deux (02) services, à savoir : la Brigade d'Enquêtes Fiscales et la Brigade de Vérifications et d'Interventions Rapides.

1. La Brigade d'Enquêtes Fiscales

Elle est chargée :

- de la recherche et du traitement des informations de recoupement auprès des administrations et assimilées et des opérateurs économiques (entreprises privées et publiques) ;
- du suivi des entreprises qui se déclarent sans activités ;
- de la mise en évidence de système de fraude sur le chiffre d'affaires ;
- de la recherche des contribuables qui se maintiennent à tort sous un autre régime fiscal que le leur ;
- de l'appui technique aux services d'assiette, de contrôle et de recouvrement ;
- de la restitution des informations collectées et traitées, aux services d'assiette qui doivent informer la Brigade d'Enquêtes Fiscales (BEF) au plus tard dans les deux (02) mois de la réception des informations, de l'exploitation faite des renseignements (copies des notifications et des confirmations) ;
- de l'élaboration du programme de vérifications de comptabilité et de situation fiscale personnelle par l'étude des propositions des autres services de la DGID ;

- de la mise en œuvre de toutes les procédures d'urgence que nécessitent certaines enquêtes : pour les cas de présomption de fraude dans les secteurs à risque, le service est habilité à mettre simultanément en œuvre le droit de visite, de saisie, d'investigation et de prise de mesures conservatoires. Dans ces cas, elle doit alerter la BVIR.

2. La Brigade de Vérifications et d'Interventions Rapides

Elle est chargée :

-de la vérification de comptabilité des entreprises dont les dossiers ne sont pas gérés par les directions ayant un service de contrôle fiscal ;

-de la vérification de la situation fiscale personnelle des contribuables dont les dossiers ne sont pas gérés par les directions ayant un service de contrôle fiscal ;

-de la mise en œuvre diligente des procédures de contrôle que requièrent les résultats de certaines enquêtes conduites par la BEF ;

-de l'exploitation des résultats de certains contrôles réalisés avec les services des douanes ;

-des interventions rapides. A ce titre, elle est habilitée, sur instruction de la hiérarchie à procéder à la vérification. Les interventions rapides peuvent nécessiter une collaboration de la BEF pour la conduite des investigations spéciales, nécessitant des notifications de redressements ou des taxations d'office.

Notons qu'en réalité, la BVIR intervient pour tous les contribuables domiciliés en dehors du département du littoral pour ce qui concerne les moyennes entreprises.

SECTION 2 : CADRE THEORIQUE ET EMPIRIQUE DE L'ETUDE

Cette section, subdivisée en deux paragraphes, offre l'occasion de présenter, dans un premier temps, la problématique puis l'intérêt de l'étude et, dans un second temps, les objectifs et les hypothèses de recherche.

Paragraphe 1 : Problématique, intérêt, objectifs et hypothèses de l'étude

A / Problématique

Après une décennie de déséquilibres macroéconomiques sans précédent et de quasi absence de progrès social, l'économie béninoise, soutenue par les Programmes d'Ajustement Structurels (P.A.S), a renoué dès 1990, avec des rythmes de croissance positifs. En effet, de 1990 à 1999, le Bénin a connu une croissance économique régulière grâce à sa nouvelle option pour une économie de marché et l'assainissement de la gestion économique en 1990 : de 3,4% en 1990, le taux de croissance s'est quasiment stabilisé autour de 5% de 1996 à 1999, après son niveau constant de 4% entre 1991 et 1995. En moyenne, de 1990 à 1999, le taux de croissance du PIB a été de 4,7% (Voir d'Almeida, 2001).

En rapport avec les prescriptions de ces programmes, le Bénin a, entre autres, entrepris une révision de son système fiscal, afin de l'adapter à la réalité économique nationale. En dépit des mesures d'allègement souvent contraignantes et des difficultés à rendre plus simple et plus transparent le système fiscal, les réformes initiées ont tout de même fait augmenter le niveau des recettes. En effet, les recettes fiscales sont passées de 91 milliards de franc CFA en 1994 à 123 milliards en 1995 et, depuis lors, elles connaissent une évolution régulière.

Cependant, l'Etat béninois ne tire pas encore au mieux partie des sources potentielles d'alimentation de son budget, à savoir : l'agriculture (cultures de rente variées) pour des recettes d'exportation et l'outil fiscal, qui nous intéresse ici. Le niveau et l'affectation des ressources fiscales sont encore loin de satisfaire les objectifs macroéconomiques et sociaux. En effet, le secteur privé au Bénin, est caractérisé par un nombre insuffisant d'entreprises capables de participer durablement à la création de la richesse, d'où la faiblesse structurelle du financement interne justifiée par la montée de l'aide étrangère et de l'endettement public défavorables à l'équilibre de la balance des paiements.

S'il est une évidence que tout Etat a l'obligation, par le biais de l'imposition en l'occurrence, de mobiliser de façon permanente des ressources financières pour le financement

de ses fonctions régaliennes (défense, sécurité, justice, social), force est de constater que l'administration fiscale béninoise, pourtant soucieuse d'optimiser la mobilisation des ressources fiscales, n'a pu se doter encore des moyens adéquats et suffisants pour élargir l'assiette de l'impôt.

En effet, les entreprises en activité s'essoufflent sous le poids d'une lourde imposition à rendement négatif et non soutenable à terme, en raison d'un environnement économique peu favorable à la prospérité de leurs affaires. En ce qui concerne les entreprises naissantes, il ne s'agit plus que d'une fuite en l'avant. Le nombre peu croissant des entreprises assujetties à l'impôt et qui, de plus en plus, sont revêtues de la fameuse banderole du « Fermé(e) pour non paiement d'impôt » illustre bien la situation. Et il n'est par rare non plus de voir des chefs d'entreprise se cacher ou fermer leurs locaux au passage du collecteur d'impôts; les plus courageux tentent de négocier des arrangements avec l'agent de recouvrement qui, souvent, s'y prête.

Il s'en suit que la mobilisation des ressources fiscales se concentre sur les importations, les chiffres d'affaires et les revenus d'un petit nombre d'opérateurs du secteur formel puis sur les salariés et, la politique du relèvement des taxes s'en trouve tristement justifiée. Pour se procurer un niveau donné de recettes et satisfaire à la norme de la tarification optimale fixée à 17% depuis 1997, dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA, l'Etat béninois comme c'est souvent le cas dans les pays africains au Sud du Sahara, opte souvent pour la facilité de relever le taux de l'impôt.

Mais, l'application de cette mesure se traduit, forcément à terme, en un acharnement fiscal déploré par les opérateurs économiques (en faible nombre). S'il est vrai qu'au Bénin, les recettes publiques sont essentiellement fiscales, il n'en demeure pas moins que les taxes sur les revenus (capital, patrimoine, fortune), de même que les taxes sur la consommation, ne représentent encore qu'une faible proportion des recettes fiscales. D'autres facteurs de dysfonctionnement, notamment le mode de prévision des recettes et surtout les imperfections de l'administration fiscale [personnel insuffisant, non connexion du système de traitement des données de la douane (la SYDONIA7) avec celui des services d'impôts, etc.] sont à prendre également au sérieux.

L'ensemble de ces problèmes suscite la préoccupation centrale de cette étude et nous amène à nous demander : Quel est l'impact de la fiscalité sur le développement au Bénin ?

Fort de cette interrogation majeure, la présente étude intitulée : "Fiscalité et Développement économique au Bénin ", s'inscrit dans le prolongement de nombreux travaux et réflexions toujours en cours sur la problématique d'une fiscalité de développement. Elle se propose de répondre aux questions spécifiques suivantes :

- Quelle est l'influence de la pression fiscale sur la croissance économique au Bénin ?
- La pression fiscale via les dépenses sociales par habitant pénalise-t-elle le développement humain des populations béninoises ?

Ces différentes interrogations trouveront leurs éléments de réponse dans le développement de ce travail.

B / Intérêt de l'étude

Cet exercice tient son intérêt du fait qu'il permettra d'analyser et de confirmer ou non la relation théorique qui existe entre Fiscalité et Développement au Bénin.

Deux points essentiels justifient l'intérêt du sujet : sa mise en œuvre, son opportunité et son utilité.

- l'étude traite de la question essentielle de la fiscalité de développement au moyen de techniques quantitatives rigoureuses sur la base de données économiques et sociales réelles du Bénin.

- Du point de vue de l'intérêt pratique, cette étude apportera un éclairage certain aux responsables politico-économiques et administratifs, en égard aux considérations théoriques et aux spécificités de l'économie béninoise (économie essentiellement fiscale), sur les liens existant entre les différents agrégats retenus. Par ailleurs, de meilleures orientations des décisions à divers niveaux, pour l'avènement, au Bénin, d'une fiscalité qui intègre à la fois les dimensions économique et sociale, devraient en ressortir.

La réalisation de cette étude passe nécessairement par des objectifs et des hypothèses précis.

C / Objectifs

Le présent travail vise principalement à analyser l'impact de la fiscalité sur le développement au Bénin.

Il s'agira spécifiquement de :

- Mesurer l'effet de la pression fiscale sur la croissance économique.
- Mesurer l'effet de l'évolution des dépenses sociales par tête en interaction avec la pression fiscale sur l'Indicateur de Développement Humain (IDH).

Afin d'atteindre ces objectifs, les hypothèses ci-après ont été formulées :

D / Hypothèses de recherche

H1- La pression fiscale influe négativement et significativement sur la croissance économique.

H2- La croissance économique améliore le bien-être des individus au Bénin.

La littérature sur la problématique de la fiscalité de développement, faisant l'objet de la section suivante, permet d'en cerner les contours.

Paragraphe 2: Revue de littérature théorique et empirique de la relation fiscalité-développement et spécification empirique de l'étude

Dans cette rubrique, nous ferons cas des approches théoriques et empiriques de quelques auteurs qui ont mené des réflexions sur le lien Fiscalité – Développement.

Au plan théorique :

La littérature sur la fiscalité, suffisamment abondante sur le plan théorique, a connu d'importantes évolutions aussi bien dans les pays développés que dans les pays sous – développés. Mais avant tout développement, il sied de faire le point sur quelques concepts couramment utilisés dans ce domaine.

a. Fiscalité

La fiscalité est l'ensemble des supports juridiques qui régit tout prélèvement fiscal. C'est le système étatique de prélèvement des revenus sous forme d'impôts de toutes sortes en vue d'une redistribution conforme aux lois du mode de production dans lequel s'insère ce système

Généralement trois fonctions sont attribuées à la fiscalité : une fonction financière (couverture des charges publiques), une fonction socio – économique (grâce à l'interventionnisme étatique, la fiscalité est mise au service d'une multitude d'objectifs économiques et sociaux) et une fonction politique omniprésente (les décisions relatives à l'impôt s'avèrent fondamentalement politiques).

b. Développement

Le but de toute nation est d'accéder au stade de développement intégral et de permettre à chacun de vivre la vie qui a de la valeur à ses yeux, pour reprendre les mots du prix Nobel Amartya Sen. Le développement va au-delà de la croissance économique généralement définie comme l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB) d'une année sur l'autre.

Il pourrait se traduire comme la croissance plus la transformation (Meier, 1995) et se manifeste par l'amélioration des performances des facteurs de production, par la densification et la modernisation du réseau d'infrastructures, par le développement des institutions et le changement des attitudes et des valeurs, et par « un mouvement haussier de l'ensemble du système social » (Gunnar Myrdal, 1968).

c. Fiscalité de Développement

La fiscalité de développement, selon les pouvoirs publics, est souvent conçue comme « une fiscalité qui contribue à la stimulation de la croissance économique, qui participe à la dynamique des pôles de développement identifiés, qui assure le développement de l'entrepreneuriat et de nouvelles entreprises, qui soutient la mise en œuvre des entreprises existantes ». Cette définition semble pencher seulement pour une incidence économique de la fiscalité. En égard à celle de la notion de « développement » et considérant les fonctions de la fiscalité, il importe que la question de la fiscalité de développement, pour prendre toute sa dimension, soit également évoquée sous l'angle de la justice et de l'équité.

1) Problématique de l'efficacité économique et sociale de la fiscalité

Références historiques

Beaucoup d'auteurs (Vauben, Proudhon, Montesquieu, A. SMITH) sont unanimes pour reconnaître que les populations payent l'impôt et ne reçoivent guère en échange, des infrastructures de développement. En effet, la thèse qui prévaut est celle de l'impôt payé en tant que prix d'un certain nombre de prestations collectives assurées par l'Etat, en contradiction avec un manque réel de concrétisation des fonctions de la fiscalité. D'où la problématique de la fiscalité de développement.

Toutefois la responsabilité de tous les agents économiques devrait être engagée à en croire Turgot qui énonce que « l'impôt est la contribution que la société entière se doit à elle-même pour subvenir à toutes les dépenses publiques ».

La théorie de l'économie publique est au départ une théorie normative de l'impôt. Elle fait distinguer plusieurs courants de pensées dont les réflexions ont milité en faveur de la conception et de la qualité de l'impôt dans les sociétés, et qui toujours, pour la même fiscalité ont varié dans le temps et dans l'espace : il s'agit successivement des Libéraux Originels, des Libéraux Interventionnistes, les marxistes et des théoriciens de la régulation. Les premiers, c'est-à-dire les Libéraux Originels (L.O.) ont particulièrement retenu notre attention.

D'une manière générale, il convient d'avoir présent à l'esprit que les L.O., notamment Adam SMITH et David RICARDO, sont par principe hostiles à toute ingérence de la puissance publique dans les affaires privées des individus et se passeraient volontiers de l'impôt. Mais très tôt et bien obligés, ils admettent que tout le corps social ne pourrait fonctionner qu'à partir du moment où il s'en donne les moyens institutionnels (Justice, Police, Armée, etc.). Ce sera la conception de « l'Etat Gendarme ». Pour financer ces dépenses, il faut donc se soumettre à l'impôt, mais ceci à une condition : Que chacun paie sa part. Les L.O. se donnent pour objectif de définir les critères de Justice et d'Egalité afin de limiter, autant que faire se peut, les effets néfastes (l'impôt doit être juste, universel, etc.) et vexatoires (l'impôt ne doit pas décourager l'initiative individuelle, il doit donc être avant tout respectueux des lois du marché) de la fiscalité.

Déjà en 1776, Adam SMITH, dans son ouvrage intitulé 'Essai sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations', présentait les quatre célèbres maximes fiscales à savoir :

- La justice de l'impôt : « Les sujets de chaque Etat doivent contribuer aux dépenses de Gouvernement, autant que possible en raison de leurs facultés respectives, c'est-à-dire en proportion du revenu dont ils jouissent respectivement sous la protection de l'Etat »
 - La fixité : « La taxe imposée à chaque citoyen doit être certaine et non arbitraire. L'époque, le mode, la quotité du paiement, tout doit être claire et net pour le contribuable ainsi que pour toute autre personne. » ;
 - La règle de commodité : « Toute contribution doit être levée à l'époque et suivant le mode qui paraissent les plus convenables pour les contribuables. » ;
 - La règle d'économie : « Toute contribution doit être établie de manière à retirer des poches du peuple aussi peu que possible au-delà de ce qu'elle fait entrer dans le trésor de l'Etat. »
- Quant à David RICARDO (1817), auteur des 'Principes d'Economie Politique et de l'Impôt', il est à la fois un homme de science, d'affaires et de politique. Cette triple appartenance l'autorise à considérer l'impôt en général comme un moindre mal, pourvu que l'on en fit bon usage et que l'on connût correctement ses mécanismes. Et c'est justement à l'étude de ces mécanismes que David RICARDO consacre le tiers des « Principes ». Libéral pour une fiscalité douce, il est le premier à montrer que l'impôt a une incidence inégale selon l'assiette (revenu ou consommation), les produits et les catégories de revenu, et considère que la fiscalité ne doit pas limiter l'offre ; l'impôt ne doit pas tuer les affaires, ... et donc l'impôt.

En clair pour les L.O., l'impôt doit être un facteur de développement économique ; il doit être souple pour susciter des investisseurs privés (nationaux ou étrangers), qui auraient sans doute un effet d'entraînement sur l'ensemble de la structure économique. C'est cet effet mécanique qui fait de la fiscalité un outil de développement économique et social. Il est donc supposé que l'instrument fiscal peut être utilisé pour influencer le comportement des agents économiques, et cela, Jean – Baptiste COLBERT (célèbre Ministre des finances de Louis XIV), vers 1680 en témoignait déjà. En effet, ce dernier usait de la fiscalité pour décourager la culture de la vigne et encourager celle du blé.

Cet usage volontariste de l'impôt s'est systématisé sous l'influence de l'économiste KEYNES au 20ème siècle, à travers son chef - d'œuvre d'analyse économique intitulé 'Théorie générale de l'Emploi, de l'Intérêt et de la Monnaie', puis s'est généralisé dans les pays en voie de développement après les indépendances. Cela s'est traduit par la mise en œuvre d'une

politique de libéralisation initiée et encouragée dans le cadre des Programmes d’Ajustement Structurels (PAS) avec une prolifération sans précédent de faveurs fiscales et douanières.

Dans le contexte des pays de l’UEMOA dont le Bénin, il est souhaitable que la fiscalité puisse contribuer à contrôler l’enrichissement illicite, décourager la consommation du tabac, des alcools, de l’essence frelaté, etc., inciter celle des biens de grandes consommation (riz, blé, maïs, ciment, etc.) surtout produits localement, ainsi que la fiscalisation du secteur informel au profit de l’élargissement de la base d’impôt. Toutefois, il convient de souligner que si l’usage de la fiscalité à des fins de politique économique est judicieux, il est plus important encore de pouvoir maximiser le rendement fiscal en termes de croissance et de bien – être.

A cet effet, nous ne saurions aborder la question d’une fiscalité optimale sans évoquer l’un des théoriciens phare de l’Economie de l’Offre qui, du point de vue de bon nombre d’auteurs, a eu plus d’influence sur la scène politique que tout économiste depuis J. M. KEYNES, dans les années 1930 : il s’agit de Arthur LAFFER. Ce dernier dans la même foulée que les L.O. a émis l’assertion principale suivante : les taux d’imposition trop élevés peuvent entraîner une réduction de la matière imposable ; ce qui par conséquent réduit indirectement les recettes de l’Etat. Il popularise, preuves à l’appui, la formule suivante : « Trop d’impôt tue l’impôt » autrement exprimé ‘les hauts tuent les totaux’.

Selon les économistes de l’offre, ce taux doit être le plus bas possible de manière à ne pas décourager l’activité économique. Ainsi, une pression fiscale trop forte serait à l’origine d’une substitution du loisir au travail et va entraîner la baisse de l’activité économique. Les agents, voyant une partie trop importante de leur effort confisquée par l’administration publique, préféreraient s’abstenir de travailler. D’où la limitation de la masse fiscale en faveur de la corruption, de la fraude et de l’évasion fiscale.

Ramsey (1927) a développé une règle selon laquelle les biens par lesquels la demande compensée varie peu en fonction de l’ensemble des prix, doivent être relativement plus taxés. La faible utilité du point de vue pratique de cette règle, a amené Baumol et Bradford (1970) à en proposer une version plus simplifiée ; ce qui a donné « la loi des élasticités inverses » selon laquelle un système fiscal est optimal lorsque les taux de taxation des biens sont inversement proportionnels à l’élasticité- prix direct de leur demande.

La loi des élasticités inverses et la règle de Ramsey mènent à accroître la pression fiscale sur le budget des ménages les plus pauvres. Ainsi, si le but de minimisation de l'incidence fiscale est atteint, il se fait à l'encontre de l'équité.

En somme, les critères d'efficacité et d'équité agissent en sens opposé sur le niveau des taxes. Depuis Diamond et Mirrlees (1971), les débats théoriques sur la fiscalité optimale se sont essentiellement focalisés sur les conditions par lesquelles un taux de taxation uniforme de biens est optimal. Les travaux d'Atkinson et Stiglitz (1976), Deaton et Stern (1986) prennent en compte cette problématique.

2) Les modèles théoriques de liaison fiscalité-croissance : l'impôt appréhendé comme une variable inductrice de la croissance

La justification de l'intégration nécessaire de la variable fiscale dans les modèles théoriques de croissance repose sur des arguments différents selon que l'on se situe dans une perspective postkeynésienne ou par rapport à une vision néo-classique. Il serait faux de croire toutefois que postkeynésiens et néo-classiques appréhendent la croissance avec des préoccupations fondamentalement divergentes.

En fait, pour les auteurs néo-classiques, si la fiscalité tout comme la monnaie, ne jouent aucun rôle dans la détermination du taux de croissance d'équilibre de plein emploi, elles sont susceptibles de jouer un rôle fondamental dans l'acheminement de l'économie vers une croissance optimale de plein emploi, le sentier optimal de la « Règle d'Or d'accumulation ».

En somme, que ce soit dans un monde postkeynésien ou dans un univers néo-classique, la fiscalité n'est pas neutre, pas plus d'ailleurs que la monnaie. Et cette non neutralité ne se manifeste pas seulement à court terme mais également à long terme. L'impôt ne saurait donc être réintroduit dans un deuxième temps comme un élément susceptible de modifier l'équilibre de longue période : il est un élément déterminant de cet équilibre et partant doit être intégré « dès le départ », tout comme la monnaie.

Au plan empirique :

Les effets attendus de la fiscalité sur la croissance varient en fonction du cadre théorique retenu (modèle de croissance néo-classique ou de croissance endogène), du facteur de production soumis à l'impôt (impôt sur le capital ou impôt sur le travail), des techniques de production ou du processus d'accumulation du capital humain.

Plusieurs études empiriques ont mis en évidence une relation inverse entre les impôts (mode de financement des dépenses publiques) et la croissance économique même si, globalement les résultats ne sont pas très robustes.

En s'inspirant de modèles d'inspiration keynésienne comme ceux de White (1959) et de Smith W. (1957) avec certains apports du modèle néo-classique de Sato K. (1967), PERCEBOIS J. (1977) propose en économie fermée, un modèle théorique du lien fiscalité-croissance en appréhendant l'impôt comme une variable inductrice de la croissance, et un modèle économétrique prévisionnel (modèle linéaire annuel statique à 29 équations estimées par la méthode des doubles moindres carrés sur les statistiques françaises de 1963 à 1973), opérationnalisant le premier .

Koester et Kormendi (1989) concluent, à partir d'une analyse sur 63 pays de 1970 à 1979, que les taux d'imposition moyens n'affectent pas la croissance si l'on tient compte de leur nature endogène et de leur lien avec le produit par tête, mais que les taux d'imposition marginaux réduisent l'activité économique quand leurs effets sont contrôlés par les taux moyens. De nombreuses autres études empiriques, dont celle de Tanzi (1997), ont considéré que le niveau de développement économique était l'une des variables explicatives du taux de croissance fiscale. Cette évidence empirique a été confirmée par STERN N.H. (1991) selon l'idée que " plus un pays est riche, plus il peut consacrer une part importante de sa richesse à la fiscalité".

Les modèles développés par Besley & Mc Laren (1990), Daubrée (1994) et Moorkherjee (1998), se sont quant à eux concentrés sur la relation agent de collecte – contribuable, de manière à étudier les questions de corruption et ont permis d'identifier le comportement des fraudeurs et de déterminer l'effort optimal ; Raffinot (2002) a évolué dans le même sens, mais a mis l'accent sur les relations entre le Gouvernement et ces agents. Par ailleurs, ces auteurs ont montré que l'accroissement de la part réservée en cas de redressement fiscal peut permettre d'éliminer la fraude, si cette part dépasse un certain seuil. Levine et Renelt (1992) montrent que les taxes sur les échanges, les impôts sur les sociétés et les personnes ainsi que les prélèvements sociaux diminuent significativement le taux de croissance si les effets du taux d'investissement sont pris en compte.

Selon Engen et Skinner (1992), le principal effet de la fiscalité transite par une réallocation des ressources entre les secteurs soumis à l'impôt et ceux qui ne le sont pas. Ces derniers observent pour 107 pays de 1970 à 1985 un effet négatif sur la croissance.

CHAMBAS (2004) pour sa part, aborde la question du potentiel fiscal puis préconise l'adaptation de la législation fiscale au secteur informel en général et au secteur agricole en particulier dans la perspective d'exploiter les potentiels fiscaux que regorge ce secteur. Il fait cas également des problèmes de la mal gouvernance, de la corruption et de l'incivisme fiscal, comme un frein à l'émergence économique des pays en voie de développement.

Au sujet des effets des impôts directs sur l'économie des nations, on peut citer les travaux de Chambas G. (1994), Arthus (1997), Newbery et Stern (1987), qui ont tous conclu aux effets néfastes des taux d'imposition sur l'activité de production.

Pour les appuyer, SAVADOGO (2001) affirme que l'une des causes de la baisse de prolifération des activités de production au Burkina-Faso est liée à la manière de fixer le montant dû par les patentables. Pour lui, la procédure de taxation est susceptible d'amener les investisseurs à limiter leur action, et de ce fait, affecter profondément le tissu économique. En étudiant l'incidence de la fiscalité sur la croissance au Burkina-Faso, l'auteur utilise un modèle de croissance de type Cobb-Douglas qui se présente comme suit :

$$Y_t = f(X_i) = A \prod X_i^{\beta_i}$$

Avec A le niveau de la technologie au sens de Hicks et X_t l'ensemble des valeurs pouvant affecter la croissance.

En linéarisant l'équation (1), on obtient la forme fonctionnelle (modèle générale) suivante :

$$\text{Log} Y_t = \text{log} A + \sum \text{log} X_i + \text{log} \beta_i$$

C'est ce modèle qui servira de référence à appréhender l'effet de la pression fiscale sur l'activité économique. Quant au second objectif spécifique de notre étude, le modèle géométrique de KOYCK, permettra de le réaliser. Il s'établit comme il suit :

$$Y_t = \alpha + \phi \sum X_i + \phi Y_{t-1} \quad i = 1, 2, \dots, n$$

Où : Y_t représente le niveau attendu de la variable expliquée, X_i le niveau de la variable explicative, Y_{t-1} la variable expliquée retardée d'une période ; α est une constante du modèle, ϕ et α sont les paramètres à estimer, t désigne le temps.

Au Bénin, on a pu identifier les travaux de DEGBEKO R. (2004) et de MATHA SANT'ANNA (2001) insistant respectivement sur l'influence néfaste de la fiscalité au capital physique et le poids économique du secteur informel. Aussi, les éditions 2002 et 2003 du

BIPEN (Bilan et Perspectives à court et à moyen terme de l'économie béninoise) traitent partiellement de la question de la fiscalité de développement au Bénin, en évaluant respectivement les réformes fiscales communautaires, la question de la transition fiscale, le rôle de redistribution de la fiscalité ; Mais en général, la plupart des travaux qui traitent de la fiscalité au Bénin se concentrent sur ses aspects juridiques.

SPECIFICATION EMPIRIQUE

A / Le modèle d'analyse

Les variables qui interviennent et qui sont susceptibles d'expliquer la croissance économique, sont inspirées de la littérature en général et, de Savadogo (2001) en particulier. Ce chercheur s'était servi, dans son modèle, du taux de pression fiscale, de l'investissement et du taux d'épargne pour étudier l'incidence de la fiscalité sur la croissance du Burkina. Pour ce qui nous concerne, quelques modifications y sont apportées en ce qui concerne les variables utilisées par cet auteur. En dehors des variables explicatives (excepté le taux d'épargne) évoquées ci-dessus, et dans le souci d'assurer la qualité du modèle, il y a été introduit d'autres variables qui sont aussi des déterminants de la croissance économique.

Etant donné que la fiscalité et la croissance sont théoriquement interdépendantes, il conviendrait de privilégier, en définitive, un modèle linéaire.

En effet, le modèle choisit, lie le produit intérieur brut, qui y figure comme variable expliquée et les variables explicatives que sont, la Consommation des ménages par tête (CONSM), la pression fiscale (RFPIB), l'indice du développement humain (IDH) qui est un indicateur de mesure du bien-être et l'investissement privé (INVPR). Sous sa forme générale, le modèle se traduit comme suit : PIBR = CONSM, INVPR, RFPIB, IDH

Ainsi on a :

$$\text{Log(PIBr)} = \beta_0 + \beta_1 \text{log(CONSM)} + \beta_2 \text{log(INVPR)} + \beta_3 \text{log(RFPIB)} + \beta_4 \text{log(IDH)} + \varepsilon_t$$

C'est ce modèle qui sera estimé, testé et analysé dans la suite du travail.

B / Justification du choix des variables, source des données et méthode d'estimation

a-/ Justification du choix des variables

Variable endogène

PIBR : Produit intérieur brut réel, approchant l'activité économique d'un pays, laquelle est basée sur trois facteurs essentiels à savoir : le capital physique, le capital humain et la technologie.

Les variables exogènes

L'indice de développement humain (IDH) : l'indice de développement humain a été choisi comme mesure du bien-être. Cet indice regroupe en effet trois aspects essentiels de la qualité de vie humaine notamment la longévité, l'instruction et le revenu.

La consommation des ménages par tête (CONSM) : à la suite de nombreux travaux empiriques sur la distribution du bien-être utilisant généralement les dépenses totales de consommation des ménages à la place du revenu total pour mesurer les niveaux de bien-être, il sera tenu compte de la consommation des ménages par tête pour tenter d'expliquer la croissance

La pression fiscale (RFPIB) : elle est définie par le rapport des recettes fiscales au produit intérieur brut (RF/PIB). Il existe une forte corrélation entre le niveau de développement et de la fiscalité. Une fiscalité qui ne favorise pas la production et à travers elle, l'épargne et l'investissement en particulier dans les secteurs sociaux, ne contribuerait pas au développement.

L'investissement privé (INVPR), proxy du capital physique : l'investissement privé est un facteur de croissance, tant pour l'école néoclassique que la théorie keynésienne. De plus, il est susceptible d'engendrer, conformément aux résultats récents des modèles de croissance endogène (Gueller et Ralle, 1997), des effets d'externalités. Des études empiriques relatives aux économies africaines (Ojo et Oshikoya, 1995 ; Ghura et Hadjimichael, 1996) ont mis en évidence l'existence d'une relation positive entre l'investissement et la croissance du PIB par tête.

C / Source des données

En ce qui concerne les sources documentaires, les statistiques utilisées dans le cadre de ce travail sont des données secondaires. Comme c'est souvent le cas dans les pays africains, celles-ci sont soit inexistantes sur une longue période, soit publiées épisodiquement si bien qu'on se retrouve avec des données fragmentées. Pour combler certains vides, diverses sources officielles ont été utilisées, particulièrement pour ce qui concerne l'Indice de Développement Humain (IDH) et l'investissement privé.

Ce sont :

- L'INSAE, pour les données relatives à l'IDH, le Ministère des Finances et de l'Economie (DGE), au travers de leurs parutions notamment les BIPEN, pour les données relatives à d'autres grandeurs macroéconomiques (Produit intérieur brut degré d'ouverture, investissement privé, travail, population, les dépenses publiques) et la CAPE pour les recettes fiscales ;
- Les Ministères du Plan et de la Santé, les centres de recherche et de documentation (PNUD, ENAM, ENEAM, Mission Résidente de la Banque Mondiale, BCEAO) puis, l'outil Internet, pour l'obtention de compléments de données et d'informations. Ce dernier outil a servi à l'approfondissement des connaissances.

Des séries temporelles relatives à chaque variable ont été exploitées. L'arsenal des données s'étend sur la période relativement longue, allant de 1983 à 2013 pour tenir compte de la disponibilité des données pour toutes les variables de l'étude ; soit au total, une série de 31 observations annuelles par variable, satisfaisant tout de même à la robustesse des tests économétriques.

Méthode d'estimation du modèle

L'estimation du modèle se fera par la méthode des Moindres Carrées Ordinaires, sur le logiciel EVIEWS 7. Des tests de diagnostic, de validation et de significativité individuelle des variables seront effectués avant l'interprétation des résultats. En effet, la théorie économétrique exige un certain nombre de critères (hypothèses) pour la validation des estimations. C'est pourquoi nous procéderons à différents tests permettant de s'assurer ou non de la stationnarité des séries, de la cointégration des séries, de l'omission d'une ou plusieurs variables pertinentes et de la validation du modèle.

a.) Tests de diagnostic

Le caractère chronologique des séries à notre disposition impose d'en étudier la stationnarité.

Test de la stationnarité des séries

Un processus x_t , $t \in T$ est dit stationnaire si les trois propriétés suivantes sont vérifiées :
* $E(X_t) = E(X_{t+1}) = m$ (constante), quelque soit $t \in T$; ce qui signifie que l'espérance mathématique du processus existe et est stable dans le temps (la moyenne est constante et indépendante du temps) ;

* $E(X_t^2) < \infty$, quelque soit $t \in T$ signifie que le processus est du second ordre : les moments d'ordre 2 sont finis (la variance est finie et indépendante du temps)

* $Cov(X_t, X_{t+h}) = \gamma(h)$ quelque soit $t \in T$, $(t, h) \in T$ signifie que la covariance entre deux périodes t et $t+h$ est uniquement fonction de la différence des temps, ici h . Elle est donc indépendante du temps.

La non stationnarité par contre, est souvent caractérisée par la présence d'une racine unitaire dans les séries ou par des ruptures dans la tendance déterministe. La détection de la stationnarité ou pas d'une série s'effectue généralement à l'aide des tests de stationnarité de Dickey-Fuller Augmented (ADF, 1979) ou de Philippe-Perron (1988).

Le test d'ADF²³ préféré dans cette étude, permet non seulement de détecter l'existence d'une tendance mais aussi, de déterminer la bonne manière de stationnariser une série. Ce test indique l'ordre d'intégration des séries.

Le test de Ramsey

Ce test permet de voir si le modèle souffre de l'omission d'une ou de plusieurs variables pertinentes.

b.) Tests de validation

La validation statistique des modèles a consisté en la réalisation de différents tests. Ce sont:

Le test d'autocorrélation du h de Durbin²⁵

Le test de normalité de Jarque-Béra

Le test d'hétéroscédasticité de White

Le test de stabilité de CUSUM

La statistique R pour la qualité de la régression

c.) Test de significativité individuelle des variables

Lorsque les tests de diagnostic et de validation sont concluants, le test de significativité des coefficients affectés à chaque variable sera effectué à partir de la statistique de Student (ou de la probabilité statistique) correspondante à la variable. Il est question ici de tester si chacune des variables du modèle contribue significativement à l'explication de la variable endogène.

CHAPITRE II : ANALYSE DESCRIPTIVE ET MODELISATION DE LA RELATION FISCALITE-DEVELOPPEMENT

Les dépenses publiques et la croissance constituent les canaux potentiels par lesquels la fiscalité transite pour se mettre au service du développement. Ce chapitre se consacrera, en premier lieu, à l'analyse graphique de ces différents vecteurs de développement et, en second lieu, à la spécification empirique des modèles retenus dans le chapitre précédent.

SECTION 1 : ANALYSE DESCRIPTIVE DE LA RELATION FISCALITE- DEVELOPPEMENT

Les recettes fiscales et la croissance économique jouent un rôle capital dans les politiques de développement et de lutte contre la pauvreté. Il convient donc, de les analyser dans ce travail.

Paragraphe 1 : La fiscalité au Bénin

A/ Analyse de l'évolution des recettes fiscales

Il est aisé de remarquer que les recettes fiscales au Bénin ont connu globalement une tendance à la hausse sur la période 1976-2005. Une analyse plus détaillée de cette tendance va se poursuivre suivant les périodes avant et après 1990.

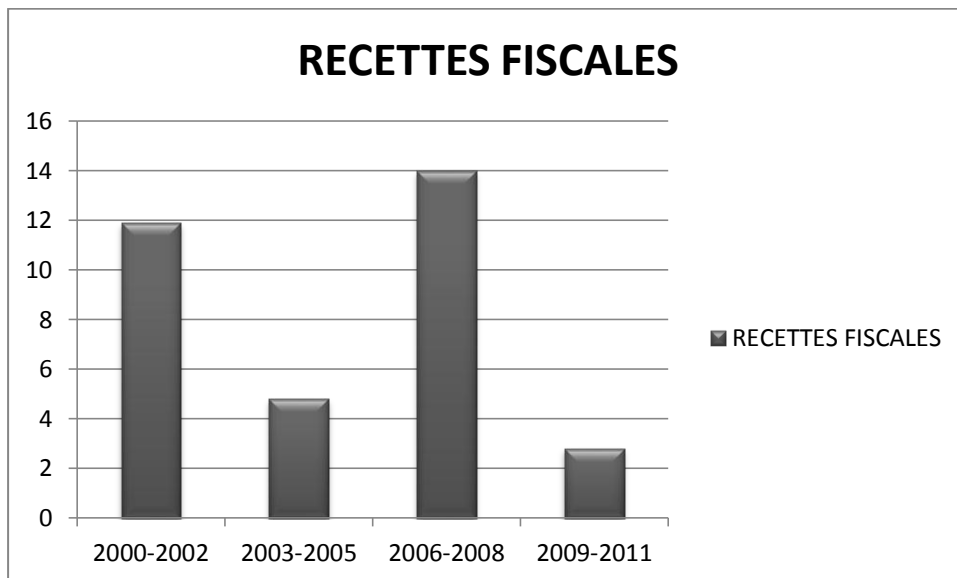
Situation avant 1990

De 1976 à 1987, on note une augmentation continue des recettes fiscales, qui vont de 19,29 à 50,74 milliards, soit un taux d'accroissement moyen de 42,6%. A partir de 1988, cette croissance est immédiatement suivie d'une baisse des recettes fiscales, soit une chute de 20,10% entre 1988 et 1990, en raison du ralentissement des activités économiques dans cette période ; ce qui a occasionné une réduction de l'assiette fiscale. Mais, ce bas niveau des recettes (40,54 milliards de francs CFA) sera corrigé par l'assainissement des finances publiques amorcé dès 1989. Ainsi, de 1989 à 1990, les recettes fiscales augmentent légèrement en passant de 34,40 à 39,60 milliards de francs CFA.

Situation après 1990

A la faveur du renouveau économique des années 1990 appuyé des réformes fiscales de 1991, il a été enregistré une progression nette et régulière des recettes fiscales entre 1991 et 2005 ; de 56,62 sur la période 1991-1993, les recettes sont passées à 317,53 milliards de francs CFA sur la période 2003-2005, soit un taux de croissance moyen de 53,6%. La hausse la plus importante a été observée entre 1994-1996. En effet, les recettes fiscales sont passées de 56,62 sur la période 1991- 1993 à 118,92 milliards de francs CFA sur la période 1994-1996, soit une augmentation de 62,30 milliards de francs CFA. Ce résultat est imputable à la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994. Dès lors, les recettes fiscales sont en perpétuelle croissance au Bénin. Elles sont passées de 334 milliards de FCFA en 2005 à 500,4 milliards de FCFA en 2009

GRAPHIQUE N°1 : Variation moyenne en pourcentage des recettes fiscales globales de 2000 – 2011

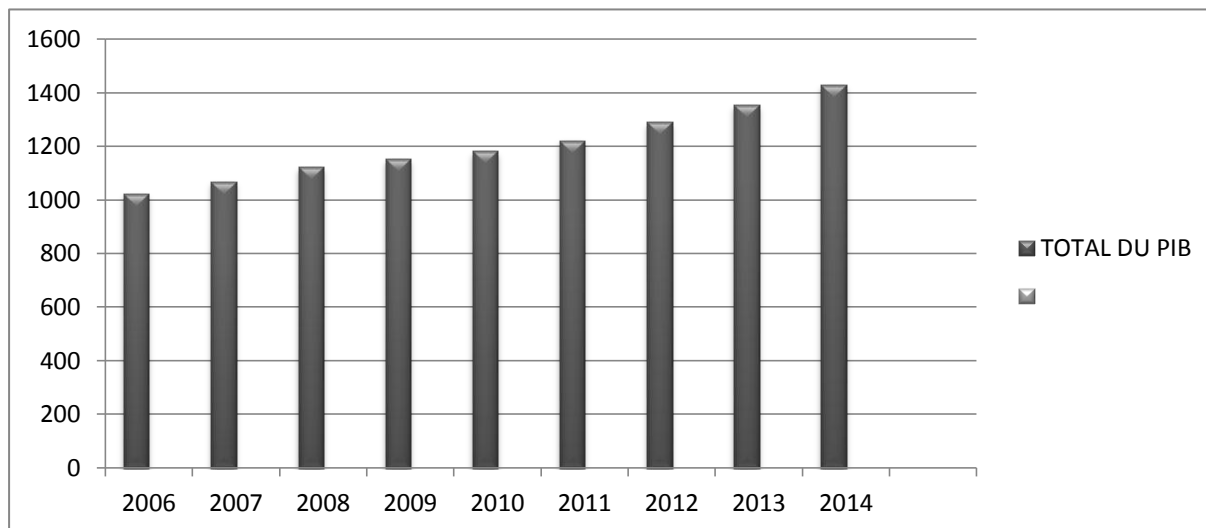


B/Analyse de la part des recettes fiscales dans les recettes totales

Au cours de la période 2000-2013, la part des recettes fiscales dans les recettes totales fluctue entre 77,78% et 96,59%. Cette part d'une valeur moyenne globale de 87,92%, évolue continuellement à la hausse de 1991 à 2005 et de 2009 à 2013. Ce ratio a baissé légèrement entre 2005 et 2008, période caractérisée par une baisse des activités économiques, la chute des importations. Il faut remarquer que, mise à part la progression générale des recettes fiscales, leur apport budgétaire est plus important sur

les trois premières sous-périodes (cf. tableau n°2 ci-dessous) que sur le reste de la période d'analyse. Cette situation résulterait sans doute d'une promotion des autres sources d'alimentation du budget, en l'occurrence les recettes non fiscales.

GRAPHIQUE N° 2 : Evolution de la part des recettes fiscales dans les recettes totales de l'Etat de 2000 à 2009

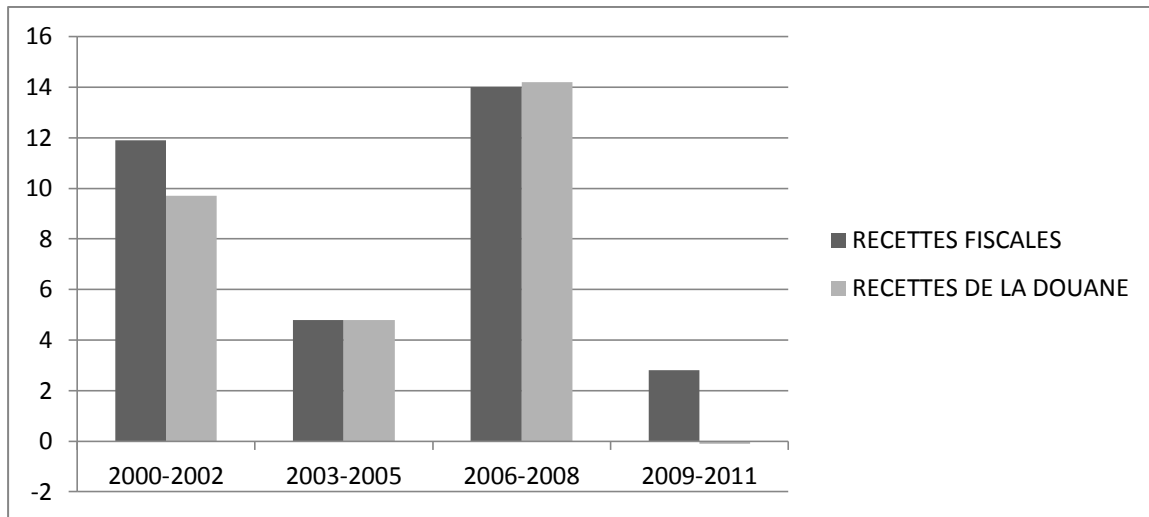


A l'observation, on se rend compte aisément que les recettes fiscales constituent la majeure partie des recettes totales. En effet, les recettes fiscales représentent en moyenne plus de 87% des recettes totales contre seulement 12% pour les recettes non fiscales.

C/ Evolution structurelle des recettes fiscales

Les recettes fiscales sont constituées des recettes intérieures et douanières. Au Bénin comme dans la plupart des PED, les recettes fiscales restent dominées par les recettes douanières. C'est ce qu'indique le graphe suivant.

GRAPHIQUE N°3: Structure comparée des recettes fiscales intérieures et douanières



Le graphe ci-dessus montre aisément que les recettes douanières représentent plus de 55% des recettes fiscales. Elles ont atteint en moyenne 48,86% sur la période de 2002-2004. Cette hausse est liée aux réformes fiscales surtout à l’instauration de la TVA et à la reprise de l’activité économique intervenues en 1991, période au cours de laquelle la part des recettes douanières dans les recettes fiscales avait atteint en moyenne 50,05% contre 49,95% pour les recettes intérieures

Paragraphe 2 : La croissance économique et développement humain au Bénin

L’évolution de la production réelle du Bénin, à l’image de celle de la plupart des pays au Sud du Sahara, est caractérisée par une évolution en dents de scie de 1960 à 1999.

De 1960 à 1971, les taux de croissance de l’économie béninoise ont été positifs, soit en moyenne 4,6%, sauf en 1971 où il a été de -1,5% (Voir d’Almeida, 2001).

Après son indépendance en 1960, le Bénin a connu une grande phase d’instabilité sociale et politique qui n’a pas favorisé son développement économique. La période 1972-1989, période pendant laquelle le Bénin a opté pour un régime socialiste de type marxiste-léniniste, est restée dans la mémoire de plus d’un.

A-/ Evolution du taux de croissance économique réelle

Passée cette longue période (1972-1989) de morosité économique, les taux de croissance annuels de l’économie béninoise se sont améliorés et quasiment stabilisés autour de 5% de 1971 à 2003. Pour une analyse détaillée de la trajectoire de la croissance, nous considérons les deux périodes qui suivent.

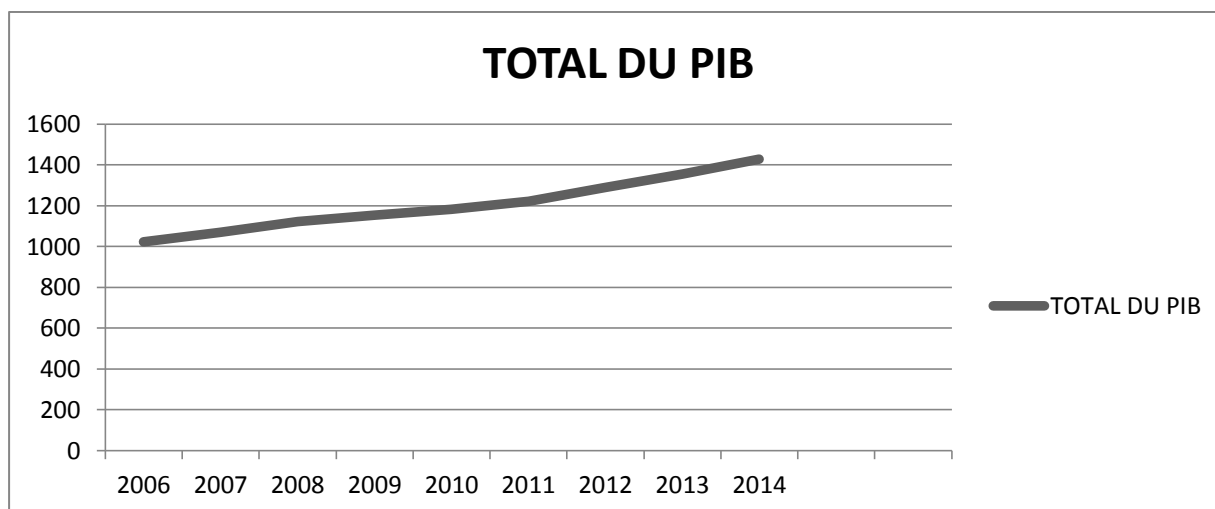
• **De 1972 à 1989**

Durant cette période du marxisme-léninisme, le Bénin a connu des années de prospérité et de crise. En effet, il est observé qu'à une année de fort taux de croissance, succède une autre de taux de croissance plus faible, voire négatif. Les taux de croissance ont progressivement évolué à la baisse entre 1972 et 1975 pour atteindre un taux négatif de 5,1% en 1975. La croissance a repris l'année suivante et franchi la barre de 9,2% en 1981 avant de subir une chute drastique à -4,2% en 1983. Par la suite, elle enregistre une progression remarquable pour s'établir à 7,6% en 1985. Mais une nouvelle crise secoua le pays en 1987, avec un taux de croissance négatif de 1,7%. L'économie béninoise s'en est remise timidement mais pas pour longtemps, car le taux de croissance établi à 3,8% en 1988, devient à nouveau négatif dès 1989, année de renonciation à l'idéologie marxiste-léniniste et du retour au libéralisme économique.

• **De 1990 à 2012**

Les années 90 et la première décennie du troisième millénaire ont été des années fastes pour l'économie béninoise marquée désormais par une constance dans la croissance. De 3,4% en 1990, le taux de croissance s'est situé autour de 5% entre 1996 et 1999, après un niveau constant de l'ordre de 4% entre 1991 et 1995. Après une hausse atteignant 6,7% en 2001, ce taux évolue continuellement à la baisse jusqu'en 2011 où il se fixe à 3,5%. Cette tendance procède d'un certain nombre de chocs externes notamment la forte dépendance de l'économie béninoise à l'égard du commerce en direction du Nigeria et de sa vulnérabilité aux mesures de politique économique dans ce pays, en particulier les mesures restrictives imposées sur les importations depuis la fin des années 2003, la perte de compétitivité du Port Autonome de Cotonou (PAC) ainsi que la baisse de la production du secteur primaire en 2005. Les réformes entamées par le gouvernement, ainsi que la relance des activités économiques en 2012 ont fait augmenter ce taux jusqu'à 5,4%.

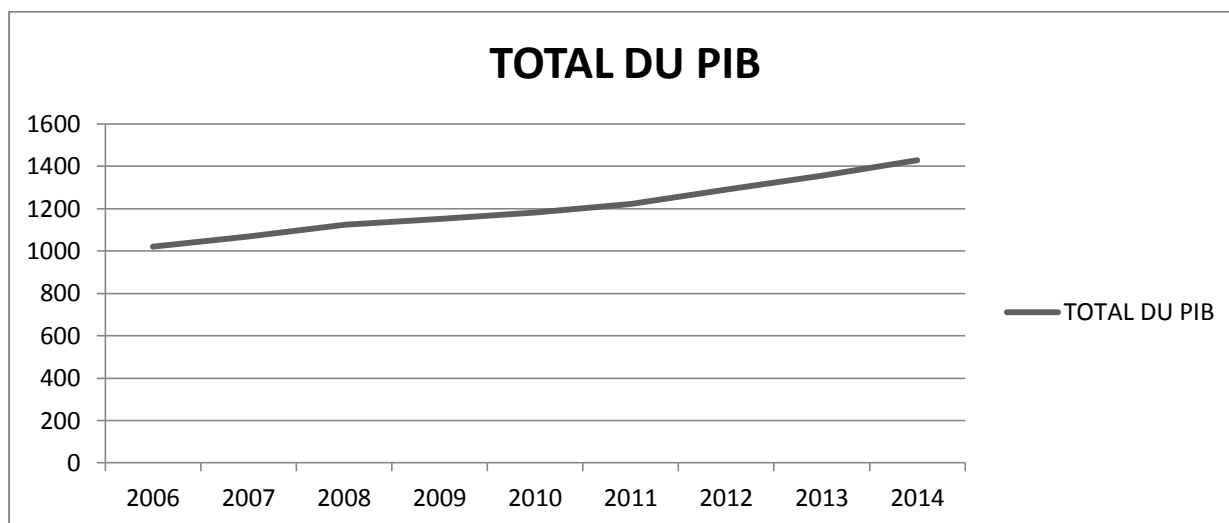
GRAPHIQUE N° 4 : Evolution du taux de croissance du Bénin de 2002 à 2012



B-/ Evolution du PIB réel (en milliards de FCFA)

En 2012, le produit intérieur brut (PIB) du Bénin a connu une croissance établie à 5,4% selon les statistiques officielles rendues publique par le Ministère de l’Economie et des Fiances en mars 2013. Ce niveau record de croissance fait suite à une décennie au cours de laquelle la croissance économique a oscillé autour de 4%. La période a été marquée par deux récessions profondes avec des taux de croissance très bas de 2,9% en 2005 et 2,6% en 2010. En raison des réformes entamées par le Bénin, cette tendance à l’amélioration des performances économiques s’est maintenue en 2013 avec un taux de croissance estimé entre 5% et 5,5%. L’enjeu majeur de la gouvernance économique du Bénin est de parvenir à une croissance suffisante afin d’engendrer une réduction significative de la pauvreté. La relance de la croissance économique notée en 2012 s’est traduite au premier semestre de l’année 2013 par un regain d’activités économiques constaté à travers l’indice global du chiffre d’affaires (ICA global), essentiellement porté par le commerce, les services et les industries BTP (bâtiments et travaux publics)

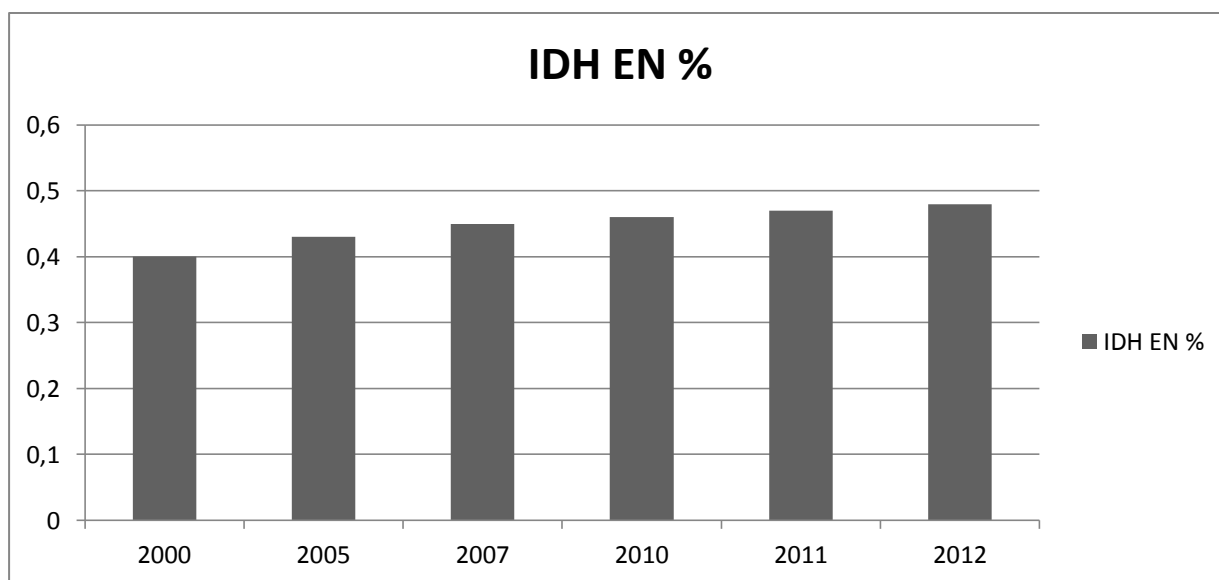
GRAPHIQUE N°5 : Evolution du PIB réel (en milliards de FCFA) entre 2006 et 2014



C-/ Evolution de l'indice du développement humain au Bénin

En 2011, l'Indice composite de développement humain (IDH) s'établit à 0.427 au Bénin. Il reste inférieur au niveau moyen de 0.463 atteint en Afrique subsaharienne. En 2011, le Bénin a perdu quatre places dans l'IDH par rapport à 2010, en se classant au 167e rang sur une liste de 187 pays. En 2012, le pays a occupé le 166ème rang sur 186 pays.

GRAPHIQUE N°6 : Evolution de l'indice du développement humain au Bénin



SECTION 2 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Il est question, après estimation du modèle, de présenter les résultats puis de les analyser. Une première partie sera consacrée à l'élaboration et à l'estimation du modèle économétrique permettant d'analyser l'impact de la fiscalité sur le développement au Bénin. Une deuxième partie est consacrée à la validation des hypothèses. Rappelons que le modèle à estimer se présente comme ci-après :

$$\text{Log(PIBr)} = \beta_0 + \beta_1 \log(\text{CONSM}) + \beta_2 \log(\text{INVPR}) + \beta_3 \log(\text{RFPIB}) + \beta_4 \log(\text{IDH}) + \varepsilon t$$

Paragraphe 1 : Modélisation et présentation des résultats d'estimation

Tests de stationnarité

Le test de Dickey-Fuller Augmenté (ADF) a servi à vérifier l'hypothèse nulle

H0 : racine unitaire ou non stationnarité contre l'hypothèse alternative

H1 : non racine unitaire ou stationnarité.

En effet,

Si $(ADF) < (\text{valeur critique de Mackinnon})$ alors H0 est acceptée

Si $(ADF) > (\text{valeur critique de Mackinnon})$ alors H1 est acceptée

La stationnarité de la variable est jugée à partir de la comparaison (en valeur absolue) entre les statistiques ADF et la valeur de Mackinnon au seuil de 5%. En effet, les tests sont d'abord effectués en niveau, et se poursuivent en cas de non stationnarité, en différence première.

Tableau 1 : Résultats des tests de stationnarité sur les variables

Séries	Niveau de différence	Avec	ADF-test statistic	Valeurs critique à 5%	Probabilité	Conclusion
LPIBr	1	None	-2,2434	-1,9529	0,0263	Stationnaire
LINVPR	1	None	-4,3637	-1,9529	0,0001	Stationnaire
LCONSM	1	None	-6,1010	-1,9533	0,0000	Stationnaire
LRFPIB	0	None	-5,5806	-3,5742	0,0005	Stationnaire
LIDH	0	None	-3,1034	-1,9538	0,0032	Stationnaire

De la lecture de ce tableau, il apparaît que seules la variable LRFPIB et LIDH sont stationnaires en niveau ; toutes les autres variables LPIBr, LCONSM et LINVPR sont stationnaires en différence première.

En résumé, la vérification de la stationnarité des variables à l'aide du test ADF nous révèle que toutes les variables stationnaires à différent niveau.

Tests de cointégration

Ce test nous permettra de retenir le nombre de cointégration des variables. A l'issue du test (voir annexe), on constate qu'il existe une seule relation de cointégration au seuil de 5% pour le modèle. Ces différents tests nous laissent à envisager un modèle à correction d'erreur (MCE). Les MCE fournissent les élasticités des variables pour le court terme qui traduire le degré d'influence des variables exogènes sur la variable endogène. Nous utiliserons ici le modèle à correction d'erreur en deux étapes d'Engle et Granger.

Estimation du modèle

Première étape : estimation du modèle de long terme par la méthode des MCO, récupération des résidus et test de stationnarité sur les résidus.

Modèle de long terme

Tableau 2 : Résultats d'estimation du modèle de long terme

Variables	Coefficients	Probabilités
LINVPR	0.133581	0.0000
LCONSM	0.392907	0.0035
LRFPIB	0.186010	0.0291
LIDH	1.601973	0.0000
C	22.79938	0.0000
OBS	31	
R ²	0.993535	
PROB(F-Statistic)	0.000000	

Les tests d'ADF sur les résidus révèle que la série des résidus est stationnaire (voir annexe)

Deuxième étape : estimation du modèle de court terme (modèle à correction d'erreur)

Modèle de court terme

Tableau 3: Résultats d'estimation du modèle de court terme

Variables	Coefficients	Probabilités
LINVPR	0.040362	0.2202
LCONSM	0.318834	0.0025
LRFPIB	0.025472	0.5701
LIDH	0.805393	0.0354
C	0.022252	0.0145
RESIDUS01(-1)	-0.142738	0.0029
OBS	30	
R ²	0.385733	
PROB(F-Statistic)	0.029930	

Le coefficient estimé des résidus retardé d'une période qui, représente la force de rappel de l'équation à l'équilibre est -0,142738 (voir annexe), comprise entre -1 et 0 avec une probabilité associée égale à 0,029930 donc statistiquement significatif au seuil de 5%. On conclut que la représentation par le MCE est validée.

Tests de validation du modèle à correction d'erreur

Pour la validation du modèle à correction d'erreur nous avons procédé à une série de test, il s'agit :

Test de normalité des termes d'erreur

L'hypothèse de normalité des résidus est acceptée lorsque l'une des deux conditions suivantes est vérifiée :

- Si la valeur estimée de la statistique de Jarque-Bera est inférieure à celle lue dans la table de khi-deux au seuil de 5% à deux degrés de libertés (5,99)
- Si la probabilité de la statistique de Jarque-Bera, fournie par le logiciel Eviews est supérieur à 5%.

Dans le cadre de cette étude, pour le modèle à court terme, la statistique de Jarque-Bera estimée (0,058072) est inférieure à la valeur tabulée et la probabilité associée à la statistique de Jarque-Bera (0,971382) est supérieur à 5% (voir annexe). En somme, tous les résidus issus du modèle dynamique sont normaux.

Test d'auto corrélation des termes d'erreurs : test de Breusch-Godfrey

La statistique de Breusch-Godfrey utilisée est $BG=NR^2$ avec : R^2 le coefficient de détermination, N le nombre d'observation. Elle suit une distribution de Khi-deux à p degré de liberté. On parle de non auto corrélation des erreurs lorsque ($NR^2 < 42P$) ou bien si la probabilité lue des observations est supérieure à 5%. Les résultats obtenus sous Eviews 7 (voir annexe) signifient que la probabilité à cette statistique (0.9166) est supérieure à 0,05. Par conséquent le test d'auto corrélation de Breusch-Godfrey indique une absence d'auto corrélation des termes d'erreur.

Test d'hétéroscédasticité des erreurs : test d'ARCH

Ce test permet savoir si il y a hétéroscédasticité des résidus du modèle et de détecter son origine. A cet effet, il régresse le carré des résidus en fonction des carrés des variables du modèle. A l'image de celle de Breusch-Godfrey, la statistique de White est : $ARCH=NR^2$ et suit un khi-deux à p degré de liberté, lorsque N est grand. L'hypothèse d'homoscédasticité des erreurs est acceptée si la probabilité affichée supérieure à 5%. La probabilité affichée (0.0840) étant supérieure à 5%, il y a donc homoscédasticité des erreurs. (Voir annexe)

Test de stabilité

Afin de se prononcer sur une éventuelle stabilité du modèle, le test de CUSM sera exécuté. Le logiciel Eviews 7 montre un graphe compris dans un entonnoir. La courbe est bien contenue dans le corridor. Le modèle est donc structurellement stable. (Voir annexe)

Test de significativité globale

Le test de significativité est issu du modèle de long terme et du court terme. En effet, le modèle est globalement significatif car la probabilité associée à la statistique de Fisher étant respectivement de 0,000000 et de 0,029930 est inférieure à 5%. De plus $R^2= 0,993535$ pour le long terme et 0,385733 pour le court terme. On en conclut que l'impact de la fiscalité sur le développement a été expliqué par le modèle. L'ajustement linéaire est d'une bonne qualité (voir annexe)

Paragraphe 2 : Analyse des résultats d'estimation et vérification des hypothèses

A / Analyse des résultats

A long terme, les variables telles que l'investissement privé, la consommation des ménages par tête et la pression fiscale ont une influence positive et significative sur le produit intérieur brut. L'indice du développement humain quant à lui, impact significativement le produit intérieur brut sauf que son coefficient est supérieur à 1. En effet, lorsque l'investissement privé, la consommation des ménages par tête et la pression fiscale augmente de 1%, le produit intérieur brut augmente respectivement de 0,13%, 0,39% et 0,18%

A court terme, seules les variables telles que la consommation des ménages par tête et l'indice du développement humain ont un impact positif et significatif sur le produit intérieur brut car, lorsque la consommation des ménages par tête augmente de 1%, le produit intérieur brut augmente de 0,31% et lorsque l'indice du développement humain augmente de 1%, le produit

intérieur brut augmente de 0,80%. Les variables telles que l'investissement privé et la pression fiscale ont un impact positif mais non significatif sur le produit intérieur brut.

En résumé, les variables explicatives du modèle, en l'occurrence la pression fiscale et l'investissement privé ont un impact économique positif mais très faible sur la croissance économique. Plusieurs raisons profondes peuvent expliquer la non significativité des coefficients :

La relation positive puis significative qui lie le niveau de prélèvement fiscal à la production dénote de ce que la quasi-totalité des recettes budgétaires provient des recettes fiscales. Même s'il tend à remettre en cause bon nombre de théories microéconomiques relatives à cette variable (la pression fiscale), ce résultat vient confirmer ceux de K. Amour (2005) et trouverait sa justification dans l'approche macroéconomique suivant laquelle, le problème général de la pression fiscale a été traité dans ce travail. A ce niveau, il est important de souligner l'existence d'un effet seuil dans l'évolution de la pression fiscale. Autrement dit, ce n'est qu'à partir d'un certain seuil, que le taux de pression fiscale devient un frein à la production et donc à l'économie.

B / Vérification des hypothèses

Au terme de l'analyse des résultats obtenus, suite aux séries d'estimations, il convient à présent de statuer sur les hypothèses formulées à l'entame de ce travail.

Première hypothèse H1 :

L'hypothèse d'un effet négatif et significatif de la pression fiscale (RFPIB) sur la croissance économique est invalidée au plan empirique.

Deuxième hypothèse H2 :

L'hypothèse d'une amélioration du bien-être par la croissance économique est validée par les tests d'estimation.

RECOMMADATIONS

Les résultats de notre recherche impliquent clairement certaines déductions qui, nonobstant les biais statistiques ou méthodologiques, sont trop fortes pour être négligées, en raison même de leur cohérence.

Ce qui nous pousse d'ailleurs à formuler des suggestions, avec en même temps, une ébauche de leur opérationnalisation, aussi bien à l'endroit de l'Etat et de ses administrations, des partenaires au développement, que des populations béninoises.

A l'endroit de l'Etat :

Elargir la base d'imposition à la faveur de la baisse du taux de pression fiscale: il y va du développement de l'investissement privé ; La pression fiscale agit favorablement et significativement sur la croissance économique, certainement parce qu'elle permet réellement la couverture des dépenses publiques sociales et partant, le bien-être collectif. Néanmoins, vu les plaintes récurrentes des entreprises quant à la lourde imposition, et le fort potentiel fiscal et économique, que regorge le secteur informel, l'Etat a tout intérêt à inverser la politique de taxation du capital et du revenu, telle que décrite dans la problématique de cette étude. A ce niveau, de manière schématique, les axes d'orientations pourraient être les suivants :

-travailler à créer un environnement juridique et institutionnel qui garantisse surtout la stabilité politique et la sécurité foncière nécessaires à l'expansion du secteur privé national puis des Investissements Directs Etrangers (IDE). Le système fiscal ne doit pas non plus, en accordant des primes aux entreprises étrangères, pénaliser la création de la valeur au niveau national ;

- instituer des programmes d'encouragement fiscal de l'investissement en général, et particulièrement dans le tourisme, secteur sous-exploité dans les PED : Amnistie fiscale, pour des investissements d'un certain montant ;

A l'endroit des administrations fiscale et douanière :

Maximiser le rendement de l'impôt; cela requiert, en plus des mesures ci-dessus préconisées, des réformes fiscales adéquates ; En la matière, il convient de poursuivre celles déjà enclenchées tout en y apportant de nouvelles orientations, ou en initiant de nouvelles. Sur ce, les propositions suivantes paraissent bien pertinentes :

- La première condition à une amélioration du fonctionnement des administrations fiscales et douanières est l'élaboration d'une doctrine fiscale, à partir de textes clairs. Dans bien des cas, une refonte des textes fiscaux et douaniers s'impose et constitue un préalable à la mise en œuvre afin de pouvoir en assurer une application conforme et uniforme ;

- Les programmes de réforme méritent d'être soigneusement définis à partir d'analyses récentes et complètes de la situation, après information et consultation du secteur privé. Des études préalables sont notamment indispensables pour apprécier, grâce à une bonne connaissance de l'environnement, les difficultés et donc les délais nécessaires pour mettre en place telle ou telle mesure ;

- Accroître l'efficacité des systèmes fiscaux à travers un grand renforcement de la restructuration et de la dynamisation des structures de recouvrement des administrations des impôts et des douanes par une reprise de l'élaboration du fichier des contribuables. Ceci, sur la base d'un dispositif permettant l'identification des fraudeurs à tous les niveaux de la chaîne de souscription des obligations fiscales ;

- Il est alors important de doter l'administration fiscale de moyens matériels et humains nécessaires à la mise en application totale des dispositions des réformes. Accélérer le processus de la transition fiscal-douanière ;

La fiscalité indirecte ne peut constituer un instrument efficace de redistribution : la multiplication de taux, des régimes particuliers irait à l'encontre de cet objectif en rendant très difficile voire impossible l'application de l'impôt. En raison des capacités administratives limitées des pays africains et aussi de la difficulté d'organiser un prélèvement direct sur des populations à faible revenu souvent dispersées, la fiscalité directe touche de faibles effectifs de contribuables. Une éventuelle rupture avec cette tendance participerait de l'amélioration de l'équité fiscale.

CONCLUSION

Le niveau du développement est positivement expliqué par le taux de pression fiscale, l'investissement privé, la consommation des ménages par tête et l'indice du développement humain. Les effets du taux de pression fiscale nécessitent une attention particulière au Bénin. Son effet positif vient du fait que la quasi-totalité des recettes budgétaires provient des recettes fiscales. Cette particularité trouve son fondement dans le fait que les contribuables sont réticents aux paiements de l'impôt et se rabattent de plus en plus dans le secteur informel. L'investissement privé agit également positivement sur le niveau de la croissance comme le témoigne son coefficient dans les résultats d'estimation. Ceci trouve sa justification dans le fait que les entreprises, étant le lieu de la production de la valeur, sont étouffées par les nombreux impôts auxquels elles sont soumises. Les décisions d'investissement sont fonction des profits retirés de l'exercice de la profession, et il devient alors trivial de dire que sans impôts il n'y a pas de réinvestissement. La consommation des ménages par tête et l'indice du développement humain ont aussi quant à eux, des impacts positifs sur le niveau de la croissance économique puis qu'une augmentation des revenus des ménages par tête entraîne une augmentation de la consommation de ses derniers, ce qui dans un ensemble généralisé s'en suit d'un développement soutenable et durable.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUVIER M. (1992), les finances locales, collection systèmes
- DERUEL F. (1975), finances publiques et pouvoir financier, Paris, Dallas
- LAURE Maurice (1993), science fiscale, presse universitaire de France.
- GELU ch. ELONG MBASSI, BENON N. (Étal) (1994), systèmes d'informations fonciers et fiscalité locale, CEDA, Cotonou
- Dictionnaire d'Economie et de sciences sociales, édition C.D. Echaude maison Nathan
- SEGNI Brice, "Contribution à l'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales des budgets des collectivités locales : Cas de Cotonou", UNB, ENA 2000
- Amour Abel KPOCHEME « incidence de la fiscalité sur la croissance économique au Bénin» Université d'abomey calavi / FASEG
- Ouhnice Mélianaud CHANVOEDOU « fiscalité-développement au Bénin : Une approche économétrique» Université d'abomey calavi / FASEG

ANNEXE

ANNEXE 1 : teste de stationnarité des séries

Null Hypothesis: D(LPIBR) has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.243478	0.0263
Test critical values:		
1% level	-2.647120	
5% level	-1.952910	
10% level	-1.610011	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(LPIBR,2)
 Method: Least Squares
 Date: 05/04/15 Time: 18:55
 Sample (adjusted): 1985 2013
 Included observations: 29 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LPIBR(-1))	-0.279970	0.124793	-2.243478	0.0330
R-squared	0.151945	Mean dependent var		-0.000739
Adjusted R-squared	0.151945	S.D. dependent var		0.033691
S.E. of regression	0.031026	Akaike info criterion		-4.074087
Sum squared resid	0.026954	Schwarz criterion		-4.026939
Log likelihood	60.07427	Hannan-Quinn criter.		-4.059321
Durbin-Watson stat	2.784383			

Null Hypothesis: D(LINVPR) has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.363775	0.0001
Test critical values:		
1% level	-2.647120	
5% level	-1.952910	
10% level	-1.610011	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(LINVPR,2)
 Method: Least Squares
 Date: 05/04/15 Time: 18:59
 Sample (adjusted): 1985 2013
 Included observations: 29 after adjustments

IMPACT DE LA FISCALITE SUR LE DEVELOPPEMENT AU BENIN

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LINVPR(-1))	-0.829831	0.190164	-4.363775	0.0002
R-squared	0.404636	Mean dependent var		0.003371
Adjusted R-squared	0.404636	S.D. dependent var		0.210531
S.E. of regression	0.162446	Akaike info criterion		-0.763073
Sum squared resid	0.738880	Schwarz criterion		-0.715925
Log likelihood	12.06456	Hannan-Quinn criter.		-0.748307
Durbin-Watson stat	2.145531			

Null Hypothesis: LIDH has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 3 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.103423	0.0032
Test critical values:		
1% level	-2.653401	
5% level	-1.953858	
10% level	-1.609571	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LIDH)

Method: Least Squares

Date: 05/04/15 Time: 19:00

Sample (adjusted): 1987 2013

Included observations: 27 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LIDH(-1)	-0.019925	0.006420	-3.103423	0.0050
D(LIDH(-1))	-0.157163	0.190002	-0.827163	0.4166
D(LIDH(-2))	0.085864	0.189334	0.453505	0.6544
D(LIDH(-3))	-0.182433	0.188478	-0.967930	0.3431
R-squared	0.183565	Mean dependent var		0.015400
Adjusted R-squared	0.077073	S.D. dependent var		0.011483
S.E. of regression	0.011031	Akaike info criterion		-6.040202
Sum squared resid	0.002799	Schwarz criterion		-5.848226
Log likelihood	85.54273	Hannan-Quinn criter.		-5.983118
Durbin-Watson stat	1.585744			

Null Hypothesis: D(LCONSM) has a unit root

Exogenous: None

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-6.101029	0.0000
Test critical values:		
1% level	-2.650145	
5% level	-1.953381	
10% level	-1.609798	

IMPACT DE LA FISCALITE SUR LE DEVELOPPEMENT AU BENIN

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LCONSM,2)

Method: Least Squares

Date: 05/04/15 Time: 19:03

Sample (adjusted): 1986 2013

Included observations: 28 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LCONSM(-1))	-1.484701	0.243353	-6.101029	0.0000
D(LCONSM(-1),2)	0.358857	0.166760	2.151931	0.0409
R-squared	0.645009	Mean dependent var		-0.002028
Adjusted R-squared	0.631356	S.D. dependent var		0.064457
S.E. of regression	0.039136	Akaike info criterion		-3.574820
Sum squared resid	0.039821	Schwarz criterion		-3.479662
Log likelihood	52.04747	Hannan-Quinn criter.		-3.545729
Durbin-Watson stat	1.793191			

Null Hypothesis: LRFPIB has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.580646	0.0005
Test critical values:		
1% level	-4.309824	
5% level	-3.574244	
10% level	-3.221728	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(LRFPIB)

Method: Least Squares

Date: 05/04/15 Time: 19:05

Sample (adjusted): 1985 2013

Included observations: 29 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LRFPIB(-1)	-1.153030	0.206612	-5.580646	0.0000
D(LRFPIB(-1))	0.479264	0.169417	2.828901	0.0091
C	2.682624	0.480849	5.578938	0.0000
@TREND(1983)	0.020534	0.003864	5.313991	0.0000
R-squared	0.561329	Mean dependent var		0.011031
Adjusted R-squared	0.508689	S.D. dependent var		0.093697
S.E. of regression	0.065676	Akaike info criterion		-2.480728
Sum squared resid	0.107833	Schwarz criterion		-2.292135
Log likelihood	39.97055	Hannan-Quinn criter.		-2.421663
F-statistic	10.66346	Durbin-Watson stat		1.381746
Prob(F-statistic)	0.000106			

ANNEXE 2 : teste de cointégration

Date: 05/04/15 Time: 19:08
 Sample (adjusted): 1985 2013
 Included observations: 29 after adjustments
 Trend assumption: Linear deterministic trend
 Series: LPIBR LRFPIB LINVPR LIDH LCONSM
 Lags interval (in first differences): 1 to 1

Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)

Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.910234	113.0167	69.81889	0.0000
At most 1	0.614464	43.11065	47.85613	0.1299
At most 2	0.346616	15.47017	29.79707	0.7488
At most 3	0.101404	3.128051	15.49471	0.9608
At most 4	0.000942	0.027327	3.841466	0.8686

Trace test indicates 1 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Unrestricted Cointegration Rank Test (Maximum Eigenvalue)

Hypothesized No. of CE(s)	Eigenvalue	Max-Eigen Statistic	0.05 Critical Value	Prob.**
None *	0.910234	69.90604	33.87687	0.0000
At most 1 *	0.614464	27.64048	27.58434	0.0492
At most 2	0.346616	12.34212	21.13162	0.5143
At most 3	0.101404	3.100723	14.26460	0.9398
At most 4	0.000942	0.027327	3.841466	0.8686

Max-eigenvalue test indicates 2 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Unrestricted Cointegrating Coefficients (normalized by b'*S11*b=l):

LPIBR	LRFPIB	LINVPR	LIDH	LCONSM
20.17853	-29.36624	-3.969977	-3.903212	8.846076
6.128622	5.289187	2.406207	-19.06037	-19.77542
-30.29039	1.912745	2.080840	61.39555	13.13817
-0.864383	-3.558668	1.143947	-0.861413	-16.95226
21.21637	-0.712502	-7.117838	-22.26243	-15.56187

Unrestricted Adjustment Coefficients (alpha):

	D(LPIBR)	D(LRFPIB)	D(LINVPR)	D(LIDH)	D(LCONSM)
	-0.005720	0.008751	0.000321	0.005364	2.74E-05
	0.065388	0.003180	-0.001399	0.000770	0.000432
	0.027551	0.077397	-0.036180	-0.007200	-0.001613
	-0.001674	-0.005400	-0.001975	0.002277	-3.87E-05
	-0.006278	0.014756	-0.010414	0.002447	0.000405

1 Cointegrating Equation(s): Log likelihood 325.5700

Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)

IMPACT DE LA FISCALITE SUR LE DEVELOPPEMENT AU BENIN

LPIBR	LRFPIB	LINVPR	LIDH	LCONSM
1.000000	-1.455321 (0.08704)	-0.196743 (0.01949)	-0.193434 (0.11118)	0.438391 (0.10140)

Adjustment coefficients (standard error in parentheses)

D(LPIBR)	-0.115422 (0.08740)
D(LRFPIB)	1.319441 (0.10948)
D(LINVPR)	0.555945 (0.55882)
D(LIDH)	-0.033783 (0.04547)
D(LCONSM)	-0.126681 (0.12935)

2 Cointegrating Equation(s): Log likelihood 339.3903

Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)

LPIBR	LRFPIB	LINVPR	LIDH	LCONSM
1.000000	0.000000	0.173222 (0.09889)	-2.024314 (0.32565)	-1.862352 (0.41646)
0.000000	1.000000	0.254215 (0.06827)	-1.258059 (0.22481)	-1.580918 (0.28750)

Adjustment coefficients (standard error in parentheses)

D(LPIBR)	-0.061791 (0.08243)	0.214260 (0.11663)
D(LRFPIB)	1.338929 (0.11352)	-1.903392 (0.16062)
D(LINVPR)	1.030280 (0.46903)	-0.399712 (0.66364)
D(LIDH)	-0.066875 (0.04085)	0.020605 (0.05780)
D(LCONSM)	-0.036248 (0.11779)	0.262408 (0.16666)

3 Cointegrating Equation(s): Log likelihood 345.5613

Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)

LPIBR	LRFPIB	LINVPR	LIDH	LCONSM
1.000000	0.000000	0.000000	-2.087223 (0.06965)	-0.843275 (0.20099)
0.000000	1.000000	0.000000	-1.350382 (0.10472)	-0.085354 (0.30219)
0.000000	0.000000	1.000000	0.363167 (0.67857)	-5.883058 (1.95808)

Adjustment coefficients (standard error in parentheses)

D(LPIBR)	-0.071522 (0.14424)	0.214875 (0.11685)	0.044433 (0.01988)
D(LRFPIB)	1.381311 (0.19837)	-1.906068 (0.16070)	-0.254851 (0.02734)
D(LINVPR)	2.126185 (0.76993)	-0.468915 (0.62373)	0.001570 (0.10612)
D(LIDH)	-0.007054 (0.06978)	0.016828 (0.05653)	-0.010456 (0.00962)
D(LCONSM)	0.279209 (0.18915)	0.242488 (0.15324)	0.038758 (0.02607)

IMPACT DE LA FISCALITE SUR LE DEVELOPPEMENT AU BENIN

4 Cointegrating Equation(s): Log likelihood 347.1117

Normalized cointegrating coefficients (standard error in parentheses)

LPIBR	LRFPB	LINVPR	LIDH	LCONSM
1.000000	0.000000	0.000000	0.000000	2.135420 (3.83885)
0.000000	1.000000	0.000000	0.000000	1.841789 (2.44126)
0.000000	0.000000	1.000000	0.000000	-6.401337 (1.87423)
0.000000	0.000000	0.000000	1.000000	1.427109 (1.84039)

Adjustment coefficients (standard error in parentheses)

D(LPIBR)	-0.076158 (0.13797)	0.195786 (0.11253)	0.050569 (0.01949)	-0.129366 (0.24071)
D(LRFPB)	1.380645 (0.19833)	-1.908809 (0.16176)	-0.253970 (0.02801)	-0.402399 (0.34602)
D(LINVPR)	2.132409 (0.76805)	-0.443293 (0.62643)	-0.006666 (0.10848)	-3.797835 (1.33998)
D(LIDH)	-0.009022 (0.06746)	0.008725 (0.05502)	-0.007851 (0.00953)	-0.013758 (0.11770)
D(LCONSM)	0.277093 (0.18822)	0.233778 (0.15352)	0.041558 (0.02658)	-0.898254 (0.32838)

ANNEXE 3 : estimation des modèles

Modèle de longterme

Dependent Variable: LPIBR
 Method: Least Squares
 Date: 05/04/15 Time: 19:14
 Sample: 1983 2013
 Included observations: 31

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
LRFPB	0.186010	0.080547	2.309325	0.0291
LINVPR	0.133581	0.020165	6.624317	0.0000
LIDH	1.601973	0.110430	14.50666	0.0000
LCONSM	0.392907	0.122181	3.215782	0.0035
C	22.79938	0.722770	31.54443	0.0000

R-squared	0.993535	Mean dependent var	27.32528
Adjusted R-squared	0.992540	S.D. dependent var	0.368384
S.E. of regression	0.031818	Akaike info criterion	-3.910881
Sum squared resid	0.026322	Schwarz criterion	-3.679593
Log likelihood	65.61866	Hannan-Quinn criter.	-3.835487
F-statistic	998.8508	Durbin-Watson stat	0.965089
Prob(F-statistic)	0.000000		

stationnarite du résidu

Null Hypothesis: RESID01 has a unit root
 Exogenous: None
 Lag Length: 0 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.193033	0.0024
Test critical values:		
1% level	-2.644302	
5% level	-1.952473	
10% level	-1.610211	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation
 Dependent Variable: D(RESID01)
 Method: Least Squares
 Date: 05/04/15 Time: 19:18
 Sample (adjusted): 1984 2013
 Included observations: 30 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RESID01(-1)	-0.501527	0.157069	-3.193033	0.0034
R-squared	0.258655	Mean dependent var		-0.001293
Adjusted R-squared	0.258655	S.D. dependent var		0.029568
S.E. of regression	0.025458	Akaike info criterion		-4.470806
Sum squared resid	0.018795	Schwarz criterion		-4.424099
Log likelihood	68.06209	Hannan-Quinn criter.		-4.455864
Durbin-Watson stat	1.955657			

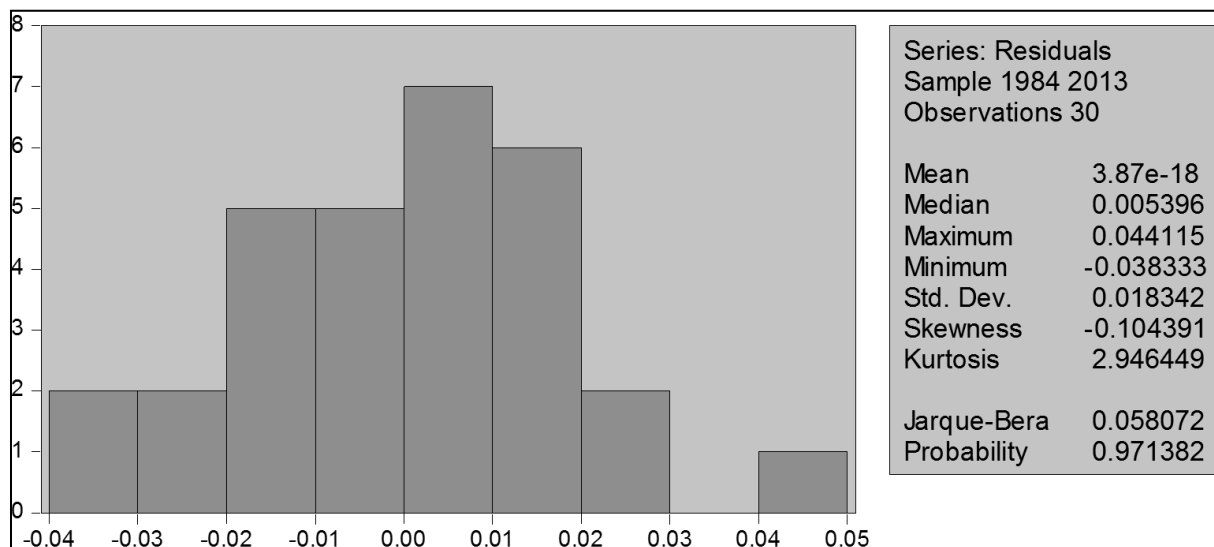
Model de court terme

Dependent Variable: D(LPIBR)
 Method: Least Squares
 Date: 05/04/15 Time: 19:59
 Sample (adjusted): 1984 2013
 Included observations: 30 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LRFPIB)	0.025472	0.044240	0.575755	0.5701
D(LINVPR)	0.040362	0.032061	1.258908	0.2202
D(LIDH)	0.805393	0.361316	2.229055	0.0354
D(LCONSM)	0.318834	0.094333	3.379864	0.0025
C	0.022252	0.008441	2.636105	0.0145
RESID01(-1)	-0.142738	0.147510	-0.967646	0.0029
R-squared	0.385733	Mean dependent var		0.040390
Adjusted R-squared	0.257761	S.D. dependent var		0.023403
S.E. of regression	0.020162	Akaike info criterion		-4.793137
Sum squared resid	0.009757	Schwarz criterion		-4.512898
Log likelihood	77.89706	Hannan-Quinn criter.		-4.703486
F-statistic	3.014192	Durbin-Watson stat		1.878256
Prob(F-statistic)	0.029930			

ANNEXE 4 : test de validation

➤ Test de normalité



➤ Test d'autocorrélation

Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:

F-statistic	0.064217	Prob. F(2,22)	0.9380
Obs*R-squared	0.174122	Prob. Chi-Square(2)	0.9166

Test Equation:

Dependent Variable: RESID

Method: Least Squares

Date: 05/04/15 Time: 20:17

Sample: 1984 2013

Included observations: 30

Presample missing value lagged residuals set to zero.

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(LRFPIB)	-0.002152	0.047365	-0.045441	0.9642
D(LINVPR)	-0.000245	0.035235	-0.006939	0.9945
D(LIDH)	-0.028955	0.394850	-0.073330	0.9422
D(LCONSM)	0.002389	0.105574	0.022628	0.9822
C	0.000481	0.009110	0.052760	0.9584
RESID01(-1)	0.013416	0.210682	0.063681	0.9498
RESID(-1)	0.010307	0.324670	0.031746	0.9750
RESID(-2)	-0.081514	0.251083	-0.324649	0.7485

R-squared	0.005804	Mean dependent var	3.87E-18
Adjusted R-squared	-0.310531	S.D. dependent var	0.018342
S.E. of regression	0.020998	Akaike info criterion	-4.665625
Sum squared resid	0.009700	Schwarz criterion	-4.291972
Log likelihood	77.98438	Hannan-Quinn criter.	-4.546090
F-statistic	0.018348	Durbin-Watson stat	1.935651

IMPACT DE LA FISCALITE SUR LE DEVELOPPEMENT AU BENIN

Prob(F-statistic) 0.999992

➤ Test d'hetero

Heteroskedasticity Test: White

F-statistic	16.36217	Prob. F(20,9)	0.0001
Obs*R-squared	29.19701	Prob. Chi-Square(20)	0.0840
Scaled explained SS	18.18576	Prob. Chi-Square(20)	0.5752

Test Equation:

Dependent Variable: RESID^2

Method: Least Squares

Date: 05/04/15 Time: 20:18

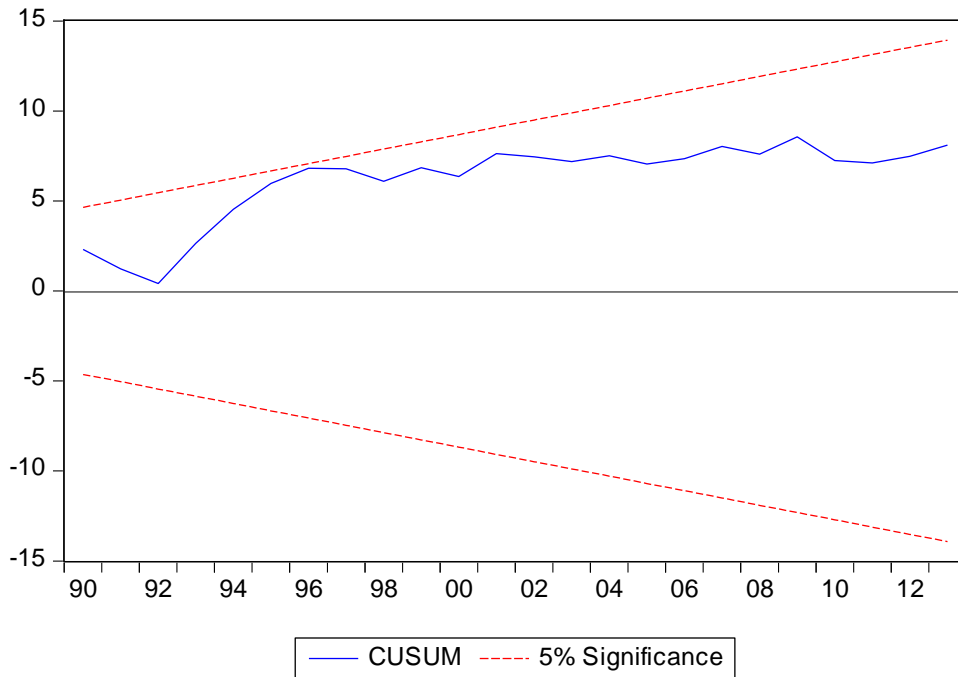
Sample: 1984 2013

Included observations: 30

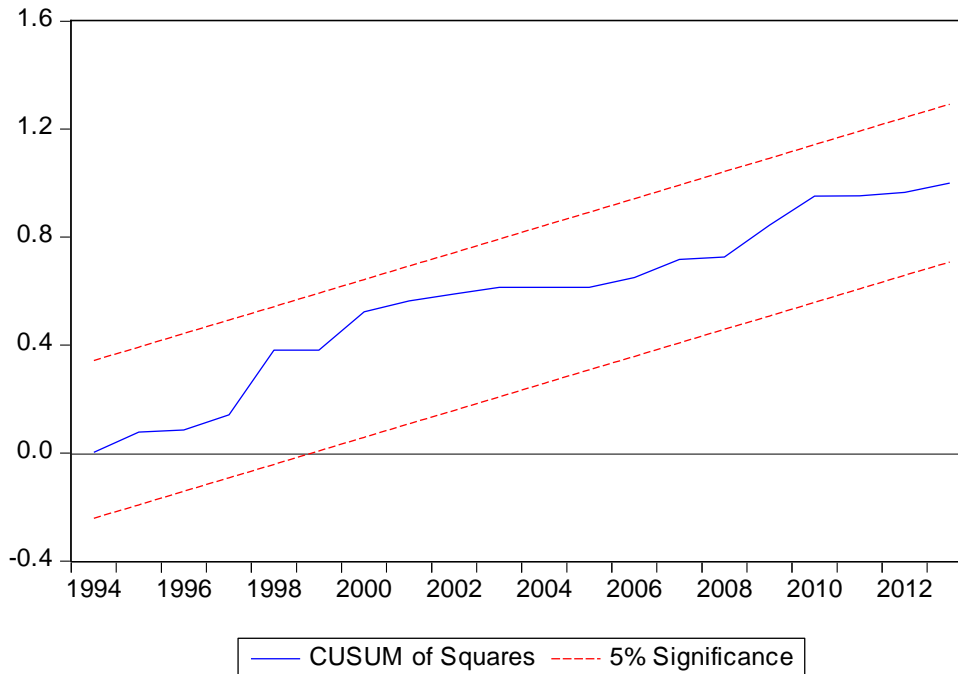
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.000379	0.000200	1.896842	0.0903
D(LRFPIB)	0.005736	0.002507	2.288081	0.0479
(D(LRFPIB))^2	-0.017666	0.006836	-2.584099	0.0295
(D(LRFPIB))*(D(LINVPR))	-0.014165	0.010438	-1.357115	0.2078
(D(LRFPIB))*(D(LIDH))	-0.316930	0.165366	-1.916539	0.0875
(D(LRFPIB))*(D(LCONSM))	0.034779	0.013072	2.660646	0.0260
(D(LRFPIB))*RESID01(-1)	0.078598	0.032255	2.436745	0.0376
D(LINVPR)	-0.000772	0.001181	-0.653275	0.5299
(D(LINVPR))^2	0.000183	0.002923	0.062726	0.9514
(D(LINVPR))*(D(LIDH))	-0.012301	0.102708	-0.119763	0.9073
(D(LINVPR))*(D(LCONSM))	-0.004394	0.033390	-0.131588	0.8982
(D(LINVPR))*RESID01(-1)	-0.038875	0.025366	-1.532518	0.1598
D(LIDH)	-0.027507	0.020059	-1.371325	0.2035
(D(LIDH))^2	0.819756	0.450359	1.820229	0.1021
(D(LIDH))*(D(LCONSM))	0.200626	0.138175	1.451967	0.1805
(D(LIDH))*RESID01(-1)	-1.025723	0.282669	-3.628703	0.0055
D(LCONSM)	-0.000203	0.004020	-0.050521	0.9608
(D(LCONSM))^2	0.069360	0.058387	1.187940	0.2653
(D(LCONSM))*RESID01(-1)	-0.159415	0.068946	-2.312160	0.0461
RESID01(-1)	0.022907	0.008453	2.709951	0.0240
RESID01(-1)^2	0.212376	0.079287	2.678577	0.0253

R-squared	0.973234	Mean dependent var	0.000325
Adjusted R-squared	0.913753	S.D. dependent var	0.000461
S.E. of regression	0.000136	Akaike info criterion	-14.77876
Sum squared resid	1.65E-07	Schwarz criterion	-13.79792
Log likelihood	242.6813	Hannan-Quinn criter.	-14.46498
F-statistic	16.36217	Durbin-Watson stat	1.713287
Prob(F-statistic)	0.000084		

CUSUM TEST



CUSUM SQUARD



TABLES DES MATIERES

Avertissement	I
Dédicaces1	II
Dédicaces2	II
Remerciements	III
Sommaire	IV
Liste des tableaux	V
Liste des graphes	V
Liste des sigles et abréviations	VI
Résumé	VII
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : Cadre institutionnel et théorique de la relation fiscalité-développement ...	2
Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude	2
Section 2 : cadre théorique et empirique de l'étude	10
CHAPITRE 2 : Analyse descriptive et modélisation de la relation fiscalité- développement	26
Section 1 : Analyse descriptive de la relation fiscalité-développement	26
Section 2 : Présentation et analyse des résultats	33
Recommandation	39
CONCLUSION	41
Bibliographie	
Annexes	
Tables des matières	